



Actions de formation régionales, coordonnées et nationales

ALSACE

PLAN D'ACTIONS RÉGIONALES 2017



ÉDITO

Pour la 7^e année consécutive, l'ANFH Alsace met à la disposition des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux un plan d'actions régionales, construit à partir des besoins recensés auprès des établissements de santé.

Cette nouvelle édition de notre catalogue régional s'inscrit dans le projet stratégique 2016-2019 de l'ANFH Alsace et vise trois objectifs prioritaires :

- accompagner les établissements pour leur permettre de faire face aux évolutions des techniques et des savoirs médicaux ;
- soutenir le développement des compétences de tous les agents de la fonction publique hospitalière ;
- simplifier les modalités administratives pour les adhérents de l'ANFH, en réalisant les formalités d'achats et en sélectionnant les organismes de formation.

Cette année encore, l'équipe de l'ANFH Alsace s'est mobilisée pour vous présenter une offre de formation riche, variée et adaptée à l'actualité de la communauté hospitalière. Le plan d'actions régional 2017 est composé d'une trentaine de thématiques qui se déclinent sous forme d'actions régionales, nationales et coordonnées.

Enfin, pour répondre aux attentes des professionnels et nous inscrire dans une dynamique régionale, nous proposons des actions spécifiques :

- des actions de formation pour les assistants médico-administratifs et le personnel ouvrier ;
- cinq actions de formation pour les agents des établissements sociaux.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question en lien avec les actions de formation proposées dans cette publication. Nous sommes également à votre écoute pour vous accompagner dans le cadre des projets formation et ressources humaines initiés par votre établissement.

L'équipe de l'ANFH Alsace

SOMMAIRE du PLAN D'ACTION RÉGIONALES 2017

AFR

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

→ Bien-être et qualité de vie au travail _____	10
→ Droits et obligations du patient et de sa famille _____	12
→ Gestion des risques associés aux soins en équipe dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la FPH _____	14
→ Enjeux de l'alimentation en établissement de santé _____	16
→ Le développement durable en établissement de santé _____	18
→ Accompagner les secrétaires médicales dans l'évolution de leur métier _____	20
→ Mieux communiquer pour faciliter la relation avec le patient _____	22
→ Éducation thérapeutique du patient _____	24
→ Directives anticipées : garantir la volonté du patient _____	26
→ Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale _____	28
→ Amélioration de la prise en charge du patient au sein de l'établissement par une gestion des lits efficiente _____	30
→ Méthodologie et construction d'un projet de vie individualisé en établissement social ou médico-social _____	32
→ Accompagner la souffrance des professionnels face à la mort des usagers _____	34
→ Compréhension des problématiques des familles _____	36
→ Préparation et distribution des médicaments dans les établissements médico-sociaux _____	38
→ Entretien du linge : méthode RABC _____	40
→ Méthode HACCP Module 1 : Acquisition de base et Module 2 : Points avancés _____	42
→ Formation d'Adaptation à l'Emploi d'Assistant Médico-Administratif _____	44

AFR SOCIAL

**ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES
DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX**

- Savoir identifier les victimes de violence conjugale ou familiale lors de la prise en charge des patients des établissements de la FPH 48
- Prévention du risque suicidaire 50
- Prise en charge de qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle 52
- Soins somatiques des patients adultes hospitalisés en service de psychiatrie 54
- Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées 56

AFC

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES

- Prise en charge de la personne âgée diabétique 60
- Animation auprès des personnes âgées 62
- Gestion des carrières des fonctionnaires et personnel contractuel 64

AFN

ACTIONS DE FORMATION NATIONALES

- Être tuteur de stage (nouvelle formation renforcée) : optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux 68
- Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la fonction publique hospitalière 70
- L'humour dans la relation de soins et l'accueil des patients 74

INFORMATIONS

L'ANFH Alsace
vous propose
son plan d'actions
régionales 2017.

CONTACT

Marion Hilbig
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES (AFR)

Les instances de l'ANFH Alsace définissent les thèmes des actions de formation régionales. Les organismes de formation sont mis en concurrence par appels d'offres, selon la procédure d'achat de l'ANFH.

FRAIS D'ENSEIGNEMENT

L'ANFH Alsace prend en charge les frais d'enseignement **sur les fonds mutualisés**.

FRAIS DE RESTAURATION À MIDI

L'ANFH Alsace organise pour les participants un repas pris au restaurant. **Le menu est unique** et composé d'un plat, d'un café gourmand et d'eau minérale. Ce menu peut être adapté pour les personnes présentant une allergie ou ayant un régime végétarien. Ce repas de midi est pris en charge par l'ANFH **sur les fonds mutualisés**. Le repas de midi, non pris au restaurant prévu par l'ANFH Alsace, n'est pas pris en charge.

FRAIS DES AGENTS

Les frais de déplacement, de nuitée et de repas du soir sont imputés sur le plan de formation de l'établissement. Le remboursement du repas du soir se fera uniquement sur facture du restaurant. Les reçus de carte bancaire et les tickets de caisse ne sont pas des justificatifs recevables.

DÉSISTEMENT

Si un agent inscrit à une action de formation régionale ne peut pas participer à la formation, l'établissement en informe l'ANFH Alsace **un mois avant le début de la formation**. L'ANFH Alsace peut ainsi proposer la place vacante à un agent de la liste d'attente.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES (AFC)

L'organisation d'actions de formation coordonnées permet de répondre à des besoins de formation communs à plusieurs établissements et de proposer des actions de formation « clés en main ».

PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les frais d'enseignement et les frais des agents (déplacement, repas, nuitée) sont pris en charge **sur le plan de formation des établissements**. L'imputation des frais d'enseignement est calculée au prorata du nombre d'agents inscrits.

MODALITÉS PRATIQUES

L'organisme de formation et l'ANFH Alsace signent une convention de formation. L'ANFH Alsace envoie aux établissements un mandat qui l'autorise à signer la convention de formation et à imputer les frais d'enseignement sur le plan de formation.

DÉSISTEMENT

Si un agent inscrit à une action de formation coordonnée ne peut pas participer à la formation, l'établissement en informe l'ANFH Alsace **un mois avant le début de la formation**. Il appartient à l'établissement de proposer le nom d'un remplaçant. À défaut, l'ANFH Alsace consulte la liste d'attente et propose la place vacante à un candidat d'un autre établissement.

ACTIONS DE FORMATION NATIONALES (AFN)

L'ANFH et la DGOS définissent les thèmes des actions de formation nationales. Les organismes de formation sont mis en concurrence par appels d'offres, selon la procédure d'achat de l'ANFH.

FRAIS D'ENSEIGNEMENT

L'ANFH Alsace prend en charge les frais d'enseignement **sur les fonds mutualisés**.

FRAIS DE RESTAURATION À MIDI

L'ANFH Alsace organise pour les participants un repas pris au restaurant. **Le menu est unique** et composé d'un plat, d'un café gourmand et d'eau minérale. Ce menu peut être adapté pour les personnes présentant une allergie ou ayant un régime végétarien. Ce repas de midi est pris en charge par l'ANFH Alsace **sur les fonds mutualisés**.

Le repas de midi, non pris au restaurant prévu par l'ANFH Alsace, n'est pas pris en charge.

FRAIS DES AGENTS

Les frais de déplacement, de nuitée et de repas du soir sont imputés **sur le plan de formation de l'établissement**. Le remboursement du repas du soir se fera uniquement sur facture du restaurant. Les reçus de carte bancaire et les tickets de caisse ne sont pas des justificatifs recevables.

DÉSISTEMENT

Si un agent inscrit à une action de formation nationale ne peut pas participer à la formation, l'établissement en informe l'ANFH Alsace **un mois avant le début de la formation**. L'ANFH Alsace peut ainsi proposer la place vacante à un agent de la liste d'attente.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

PRÉ-INSCRIPTION

Pour la constitution des groupes, l'ANFH Alsace enregistre des demandes de pré-inscription par mail (auprès de Marion Hilbig : m.hilbig@anhf.fr).

La clôture des pré-inscriptions est effective le 10 novembre 2016.

INSCRIPTION

Les inscriptions des agents à une action de formation se font **uniquement par mail**, auprès de Marion Hilbig : m.hilbig@anhf.fr. Nous vous invitons à préciser les éléments suivants dans votre mail : nom de l'établissement ; prénom, nom et grade de l'agent.

Vous devez impérativement inscrire les candidats **deux mois avant le début de la formation**. N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégation régionale pour faire le point sur vos inscriptions.

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

Les formations se déroulent au sein de la délégation régionale :

ANFH ALSACE

Immeuble Le Sébastopol
5^e étage
Place des Halles
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

Pour se rendre à la délégation régionale depuis la gare SNCF : prendre le TRAM A direction Illkirch ou le TRAM D direction Aristide Briand et sortir à la première station « Ancienne Synagogue - Les Halles ».

L'immeuble Le Sébastopol se trouve au fond de l'allée, située entre le magasin « C&A » et l'immeuble en verre « ESCA ».

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

→ Bien-être et qualité de vie au travail _____	10
→ Droits et obligations du patient et de sa famille _____	12
→ Gestion des risques associés aux soins en équipe dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la FPH _____	14
→ Enjeux de l'alimentation en établissement de santé _____	16
→ Le développement durable en établissement de santé _____	18
→ Accompagner les secrétaires médicales dans l'évolution de leur métier _____	20
→ Mieux communiquer pour faciliter la relation avec le patient _____	22
→ Éducation thérapeutique du patient _____	24
→ Directives anticipées : garantir la volonté du patient _____	26
→ Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale _____	28
→ Amélioration de la prise en charge du patient au sein de l'établissement par une gestion des lits efficiente _____	30
→ Méthodologie et construction d'un projet de vie individualisé en établissement social ou médico-social _____	32
→ Accompagner la souffrance des professionnels face à la mort des usagers _____	34
→ Compréhension des problématiques des familles _____	36
→ Préparation et distribution des médicaments dans les établissements médico-sociaux _____	38
→ Entretien du linge : méthode RABC _____	40
→ Méthode HACCP Module 1 : Acquisition de base - Module 2 : Points avancés _____	42
→ Formation d'adaptation à l'emploi d'Assistant Médico-Administratif _____	44

AFR

BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

AU TRAVAIL

PUBLIC

Personnel d'encadrement
et direction

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

GRIEPS

FORMATEUR

Léonard BERARDI

DURÉE

2 jours

DATES

GROUPE 1

8 et 9 février 2017

GROUPE 2

11 et 12 octobre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble Le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

L'évolution du contexte socio-économique a naturellement induit des changements dans le monde du travail et a de fait, incité les collectifs de travail et les individus à s'adapter à de nouveaux modes de fonctionnements. Le secteur hospitalier est actuellement en mutation avec de nouveaux enjeux de divers ordres. Le personnel de ces structures se trouve alors confronté à de nouvelles façons d'appréhender le travail en tant que tel avec notamment des problématiques liées aux valeurs et sens à donner à leurs missions quotidiennes et à moyen terme.

Le management, doit faire face alors à des enjeux individuels et collectifs qui imposent aujourd'hui une analyse et une réflexion sur leur place et leurs missions. Ils sont au cœur du collectif de travail et garants de la qualité de vie au travail : il apparaît indispensable de doter le management de ces établissements, d'outils leur permettant de développer le bien-être et maintenir la qualité de vie au travail tout en ne perdant pas de vue la performance des collectifs de travail.

OBJECTIFS

- Acquérir une démarche et des outils pour créer et entretenir le « bien vivre » dans son équipe
- Adopter un management qui concilie performance et qualité de vie au travail
- Savoir prévenir l'épuisement professionnel

PROGRAMME

Jour 1

CONNAÎTRE LES CONCEPTS DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET ENGAGER L'ANALYSE SUR LA POSTURE DU MANAGEMENT DANS SON MAINTIEN

- Relever les attentes-évaluer le niveau de sensibilisation des participants sur le thème de la qualité de vie au travail
- Fixer les objectifs de la journée
- Fixer les règles de fonctionnement du groupe lors de la formation et favoriser une participation active et impliquante
- De la qualité du management à la qualité de vie au travail : place et rôle du management
- Bien-être, qualité de vie au travail : de quoi parle-t-on ?
- Les enjeux pour le management : humains, financiers, stratégiques
- Acquérir une définition commune de la prévention des RPS et identifier les différentes causes génératrices de risque psychosocial
- Les différentes définitions (organismes internationaux, textes, recherche psychobiologique dans le domaine)
- Les 3 niveaux de prévention et les outils associés : primaire, secondaire, tertiaire
- Acquérir les fondamentaux de la QVT

INTÉGRER À LA FONCTION MANAGÉRIALE LA MISSION DE REPÉRAGE ET DE GESTION DES SITUATIONS À RISQUE PSYCHOSOCIAL

- Le rôle du management
- Les quatre champs d'intervention (modèle ANACT)
- Les freins au développement de la qualité de vie au travail
- Posture du cadre de proximité et légitimité d'intervention
- Savoir prévenir les risques
- Maintenir la qualité de vie au travail
- Rédiger un plan d'action individualisé en matière de Qualité de vie au travail
- Mon contrat pour maintenir la Qualité de vie au travail dans mon service en 4 points

Jour 2

LES LEVIERS DE LA MOTIVATION ET CEUX DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Synchronisation du groupe, régulation si nécessaire
- La gestion du stress et des risques d'épuisement professionnel : le désengagement des professionnels...
- Les signes de reconnaissance : leviers de la motivation au travail

DÉCOUVRIR LES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE MANAGEMENT EXISTANT POUR RENDRE-COMPTE ET COORDONNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- « Communication / mécommunication » et positions de vie
- La gestion des conflits émergents : le rôle du manager dans le désamorçage
- Construire son propre plan d'actions individualisé

AFR

DROITS ET OBLIGATIONS DU PATIENT ET DE SA FAMILLE

PUBLIC

Tout professionnel exerçant en établissement sanitaire ou médico social

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

INFIPP

FORMATEUR

Brigitte CLÉMENT

DURÉE

2 jours

DATES

GROUPE 1

14 et 15 mars 2017

GROUPE 2

16 et 17 mars 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr

03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La loi affirme la place centrale de l'usager au sein des établissements. La question des droits est ainsi un enjeu majeur de l'évolution de notre système de prise en charge qui doit guider les pratiques professionnelles.

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les textes qui fondent les droits et les devoirs des personnes accueillies (droit au respect du secret professionnel, droit à la dignité, accès du patient à son dossier...)
- Mesurer les conséquences du non-respect de ces droits
- Être capable de fournir des informations claires au regard de la réglementation actuelle dans son champ de compétence professionnelle

PROGRAMME

Jour 1

HISTOIRE DES DROITS ET DEVOIRS DES PATIENTS ET DES FAMILLES

- Introduction et rappel sur quelques repères temporels significatifs :
 - charte du malade hospitalisé
 - du patient passif au patient acteur de la prise en charge de sa maladie
 - la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé
 - août 2004, loi relative à la politique de santé publique et l'intervention des représentants des usagers présents à tous les niveaux...
 - loi HPST de 2009
 - loi Santé de 2016

LA PHILOSOPHIE DU DROIT DES PATIENTS ET DE SA FAMILLE

- Statut de la personne hospitalisée
- Le droit à l'accès aux soins
- Le droit à des soins « attentifs, consciencieux et conformes aux données actuelles de la science »

L'USAGER COMME CITOYEN AVEC DES DROITS ET DES DEVOIRS

- Un citoyen avec des droits et des obligations
- L'accueil et l'information des usagers
- Le respect de la vie privée et de la dignité
- Le respect du droit d'aller et venir librement

- Information et consentement :
 - rappel des principes du consentement aux soins
 - la question du refus de soins
 - capacité à consentir et majeurs protégés
 - l'hospitalisation sans consentement
 - l'entrée des usagers et des associations d'usagers dans les instances hospitalières et leur participation aux démarches qualité

Jour 2

LA DISTINCTION ENTRE LES DIFFÉRENTES NOTIONS

- Le droit et ses règles
- La responsabilité morale, la responsabilité juridique
- La déontologie
- La morale et l'éthique

LES RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES S'APPLIQUANT AUX PROFESSIONNELS

- La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie
- Les différents textes législatifs et réglementaires relatifs au droit infirmier, aides-soignants et autres professions de santé

LA MISE EN JEU DE LA RESPONSABILITÉ DES PERSONNELS DE LA FPH

- La mesure de la responsabilité des professionnels de santé :
 - principes généraux de la responsabilité
 - qui est responsable de quoi ?
 - les moyens d'action
 - le développement du règlement non contentieux
- Les principaux textes de la mise en œuvre de la responsabilité pénale, disciplinaire, administrative, civile

MODALITÉS D'INFORMATION ET COMMUNICATION AVEC LES PATIENTS ET LEURS PROCHES

- Le cadre de référence pour associer les familles (textes, démarche qualité, projets individualisés)
- Les enjeux pour le patient, pour la famille, pour les professionnels, pour la structure
- Les différentes dimensions du travail avec les familles

AFR

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX SOINS EN ÉQUIPE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX DE LA FPH

PUBLIC

Directeur d'établissement,
responsable qualité,
responsable de la gestion
des risques.
Toute personne impliquée
dans la gestion des risques
en établissement de santé.

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

APAVE

FORMATEUR

Damien ZANETTI

DURÉE

4 jours

DATES

GROUPE 1

30 - 31 janvier, 1^{er} février
et 12 juin 2017

GROUPE 2

11 - 12 - 13 septembre
et 15 décembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Les formateurs tous spécialisés,
interviennent en établissement pour
concevoir avec les professionnels
des organisations et méthodes
opérationnelles de maîtrise des
risques. La formation sera illustrée
de leur retour d'expériences.

OBJECTIFS

- Mettre en place la gestion des risques dans son établissement sur la base des exigences et recommandations nationales (manuel HAS, DHOS,...)
- Définir les modalités opérationnelles de coordination de la gestion des risques
- Acquérir les différents outils et méthodes nécessaires pour analyser, prévenir et limiter efficacement les risques

PROGRAMME

Jour 1

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX DE LA GESTION DES RISQUES DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Jour 2

DÉFINIR UNE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ADAPTÉE À SA SITUATION ACTUELLE

- Bilan de l'existant
- Définition des objectifs et actions
- Intégrer la politique de gestion des risques dans la politique institutionnelle de l'établissement

Jour 3

ORGANISER LES RESPONSABILITÉS AUTOUR DE LA GESTION DES RISQUES ET LEURS MODALITÉS DE COORDINATION

- Rappels des responsabilités existantes dans les établissements
- Coordination des structures existantes (direction, responsable qualité, vigilants, responsable sécurité, hygiéniste, services techniques,...)
- Étude des différentes formes d'organisation possibles de la gestion des risques
- Comment choisir l'organisation adéquate ?

Jour 4

LES MÉTHODES ET OUTILS DE LA GESTION DES RISQUES (À PRIORI ET À POSTERIORI) : CARTOGRAPHIE, SIGNALEMENT DES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES, INDICATEURS

- Identifier les risques (résultat : cartographie des risques)
- Évaluer les risques
- Hiérarchiser les risques
- Traiter les risques : les plans d'actions
- Suivre les plans d'actions (indicateurs)

AFR

LES ENJEUX DE L'ALIMENTATION EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

PUBLIC

Diététiciens(nes), personnels restauration, personnels soignants (ASH, AS, IDE)

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

DEFITEM

FORMATEUR

Anne SCHMITT

Diététicienne, cadre d'une unité transversale de nutrition clinique et diététique en centre de cancérologie

DURÉE

2 jours

DATES

GROUPE 1

26 et 27 janvier 2017

GROUPE 2

16 et 17 mars 2017

GROUPE 3

22 et 23 juin 2017

GROUPE 4

28 et 29 septembre 2017

GROUPE 5

16 et 17 novembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble Le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Une nutrition satisfaisante est un facteur de protection de la santé et un enjeu de santé publique.

Les avancées de la recherche ont précisé le rôle que jouent les erreurs alimentaires et l'insuffisance d'activité physique dans le déterminisme de nombreuses maladies.

L'alimentation est un soin à part entière mais elle reste complexe à gérer de par le nombre de critères à prendre en considération et/ou à satisfaire : types de patients accueillis (enfants, adultes, personnes âgées, cultures différentes...), pathologies prises en charge, régimes nutritionnels à respecter, budgets à tenir, normes sanitaires et traçabilité à maîtriser, personnels à dédier à ce soin, durées de séjour à prendre en compte, besoins nutritionnels à satisfaire, goûts multiples à respecter...

L'hospitalisation est un moment très particulier dans une vie et l'alimentation constitue un temps privilégié garantissant un lien avec la vie d'avant... Il doit être source de plaisir de réconfort tout en garantissant une qualité nutritionnelle. L'alimentation est une activité transversale et de nombreux acteurs sont concernés.

Le soin nutritionnel sollicite des connaissances spécifiques pour des actions ciblées. Il doit répondre à de nombreux enjeux auxquels diététiciens, personnels de restauration, personnels soignants (ASH, AS, IDE) doivent être capables d'apporter une réponse professionnelle individualisée et adaptée en mettant en œuvre des compétences complémentaires.

OBJECTIFS

- Définir et comprendre les enjeux de l'alimentation hospitalière
- Identifier les besoins de l'organisme et connaître les groupes d'aliments pour maîtriser l'équilibre alimentaire
- Déterminer les facteurs psychologiques et culturels influençant le comportement alimentaire du patient
- (Re)Connaître les différents types de menus et les caractéristiques des principaux régimes
- Maîtriser les outils de la conception des menus
- Situer son rôle dans la prise en charge nutritionnelle des patients

PROGRAMME

Jour 1

- Les enjeux de l'alimentation
- La filière du « manger » en milieu hospitalier : la loi des « 4 S »
- La pluridisciplinarité du soin nutritionnel
- Les références nationales en matière de nutrition et alimentation
- Les ressources internes : rôles, missions
- L'équilibre alimentaire et les groupes d'aliments
- La couverture des besoins nutritionnels
- Les problèmes nutritionnels : définition, causes et conséquences

Jour 2

- Les facteurs psychologiques et culturels influençant le comportement alimentaire du patient
- Les différents types de menus et les caractéristiques des principaux régimes
- Les outils de la conception des menus
- La prise en charge nutritionnelle et l'éducation diététique du patient

AFR

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

PUBLIC

Directeurs d'établissements, ingénieurs, agents référents, personnels d'encadrement

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

CNEH

FORMATEUR

Abdé BOUDILMI

Ingénieur qualité risques développement durable

DURÉE

2 jours

DATES

GROUPE 1

5 et 6 avril 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Le développement durable, préoccupation générale, de société, fait partie intégrante de nombreux projets au sein des établissements de santé. Il s'agit de généraliser cette problématique en étendant les pratiques en faveur du développement durable à l'ensemble des services des établissements et ce de manière quotidienne.

Quelle est la définition et quels sont les enjeux du développement durable ? Comment mettre en œuvre une politique de développement durable ? Quelles sont les différentes étapes de la mise en place ? Comment réaliser un auto diagnostic des pratiques sur les volets environnementaux, économiques et sociaux ? Comment mettre en œuvre un programme pluriannuel d'actions et communiquer autour du projet ? Comment bâtir un tableau de bord d'indicateurs Développement Durable et communiquer autour de la démarche ? Comment établir un cahier des charges d'accompagnement à la démarche ?

Toutes ces questions seront développées et débattues.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux du développement durable
- Mesurer l'impact du développement durable sur l'établissement
- Réaliser un auto diagnostic des pratiques
- Identifier les principaux axes de travail
- Être en mesure d'établir un cahier des charges d'accompagnement à la démarche

PROGRAMME

Jour 1

IDENTIFIER LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Définition et concept du développement durable : approche historique, réglementaire et philosophique
- Les intérêts pour un établissement de santé à agir :
 - des incitations de toutes parts : Grenelle, Plan Hôpital 2012 et Certification HAS
 - des intérêts financiers : le développement durable comme créateur de richesse et retours sur investissements le devoir d'exemplarité et la valorisation de l'image de l'établissement
- Appréhender les attendus de la certification HAS en matière de développement durable

MESURER L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR L'ÉTABLISSEMENT ET RÉALISER UN AUTODIAGNOSTIC DES PRATIQUES

- Mettre en œuvre une politique de développement durable :
 - les différentes étapes de la mise en place du développement durable
 - diagnostic environnemental ou système de management environnemental ?
 - la nomination de référents par secteur comme agent facilitateur
 - la formalisation de sa politique de développement durable
 - l'implication de la direction : La « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » applicable à l'Hôpital

Jour 2

IDENTIFIER LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL

- Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'actions et communiquer autour du projet
- Identifier les principaux axes de travail : résultats du diagnostic initial développement durable
- Faire ressortir les principaux axes d'actions à court, moyen et long terme
- Pérenniser la démarche et la diffuser au niveau de l'ensemble des métiers de l'établissement
- Accompagner sa démarche d'un plan de communication et d'un tableau de bord d'indicateurs développement durable
- Suivre le programme d'actions et pérenniser la démarche
- Élaboration d'un programme pluriannuel développement durable
- Élaboration d'un plan de communication et d'un tableau de bord d'indicateurs développement durable

ÊTRE EN MESURE D'ÉTABLIR UN CAHIER DES CHARGES D'ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE

- Mettre en œuvre la démarche développement durable dans son établissement de santé
- Déploiement des différentes étapes de la mise en place du développement durable
- Les acteurs : rôle et missions

AFR

ACCOMPAGNER LES SECRÉTAIRES MÉDICALES

DANS L'ÉVOLUTION DE LEUR MÉTIER

PUBLIC

Secrétaires médicales

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

FORMAVENIR

FORMATEURS

Module 1 :
Ménad NAÏT SIDER
Cadre de santé et juriste

Module 2 :
Claire-Lise WEICK
Infirmière

DURÉE

4 jours

DATES

GROUPE 1
Module 1 :
24 et 25 avril 2017

Module 2 :
9 et 10 février 2017

GROUPE 2
Module 1 :
12 et 13 octobre 2017

Module 2 :
19 et 20 octobre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La secrétaire médicale occupe une fonction essentielle dans l'hôpital : elle est la plaque tournante du service auquel elle est rattachée, en interne et en externe. Ainsi, elle est l'interlocutrice privilégiée des médecins, de l'équipe soignante, des patients et des directions fonctionnelles de l'hôpital. Au-delà de ses fonctions administratives, elle a également une fonction d'accueil et d'aide des patients et de leurs familles dans leurs démarches.

Par ailleurs, les personnels des établissements de santé, et tout particulièrement les nouveaux agents, doivent se familiariser avec un ensemble de termes techniques ayant trait à l'organisation et au fonctionnement de l'hôpital, mais aussi aux spécialisations proposées et aux pathologies prises en charge ainsi qu'aux examens et traitements pratiqués dans l'établissement.

Enfin la fonction de secrétaire médicale est particulièrement impactée par les nouvelles exigences relatives à la nouvelle organisation hospitalière et par les nouvelles dispositions relatives au droit des patients.

Il est de ce fait essentiel que les secrétaires médicales évoluant au sein des divers services hospitaliers s'approprient un mode de fonctionnement structuré et adapté, en cohérence avec les règles de l'art de leur fonction et avec les exigences actuelles.

OBJECTIFS

- Se situer dans sa fonction de secrétaire médicale
- Intégrer la notion service public en général et en particulier dans le domaine de la santé
- Comprendre l'organisation de l'hôpital pour mieux se repérer dans son activité au quotidien et dans sa position au sein de cet ensemble
- Connaître les dispositions réglementaires et législatives relatives aux droits du patient
- Prendre la mesure de sa responsabilité dans la gestion des demandes des patients
- Mieux appréhender les responsabilités des secrétaires médicales vis-à-vis du secret professionnel et médical
- Connaître les problématiques spécifiques liées au développement des NTIC, en lien avec le secret professionnel et médical
- Identifier le sens et l'orthographe des mots liés à la santé
- Appréhender les termes médicaux selon leurs catégories
- Réviser et mémoriser les techniques et le vocabulaire découverts lors des 2 jours et prendre plaisir à la découverte du sens du mot

PROGRAMME

MODULE 1

L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA FONCTION DE SECRÉTAIRE MÉDICALE : SON RÔLE, SES MISSIONS, SES RESPONSABILITÉS

Jour 1

- Tour d'horizon des différentes missions et tâches de la secrétaire médicale
- Le service public : introduction
- Règles de gouvernance de l'hôpital
- Contexte et évolution récente du droit du malade hospitalisé
- Le statut applicable au métier de secrétaire médicale
- Respecter le droit à l'information du patient
- Répondre correctement aux demandes d'informations de tiers
- Le principe général du consentement préalable
- Participer à la gestion du dossier médical

Jour 2

- Les responsabilités encourues
- La protection de la secrétaire
- Les procédures juridiques à connaître
- Les responsabilités des secrétaires médicales vis-à-vis du secret professionnel et médical
- Identifier les problématiques spécifiques liées au développement des NTIC

MODULE 2

MAÎTRISER LE VOCABULAIRE MÉDICALE

Jour 3

- Identification des représentations des stagiaires dans le cadre du vocabulaire de la santé
- Les éléments de construction des mots médicaux
- Décryptage des sigles liés à la santé
- La décomposition des mots
- Du bon usage des dictionnaires et lexiques

Jour 4

- L'importance d'avoir un vocabulaire commun entre les professionnels
- Les mots dérivés du corps humain
- Les disciplines et pathologies dénommées selon leur étymologie
- Décrypter les examens médicaux et les thérapeutiques par leur étymologie

AFR

MIEUX COMMUNIQUER POUR FACILITER LA RELATION AVEC LE PATIENT

PUBLIC

Tous les personnels soignants en lien avec les patients

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

DEFITEM

FORMATEUR

Marie-Odile PAULY
Cadre supérieur de santé
Enseignante en IFAS et IFSI

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1
26 - 27 janvier et 10 février 2017

GROUPE 2
27 - 28 mars et 7 avril 2017

GROUPE 3
2 - 3 et 16 octobre 2017

GROUPE 4
13 - 14 et 27 novembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

« Soignants et soignés évoluent dans un système complexe qui rend parfois la communication entre ces deux partenaires difficile. Les patients ne comprennent pas toujours les messages qui leur sont délivrés, assimilant mal ce qui concerne leur prise en charge. Par crainte de faire perdre du temps, mais aussi parce que la relation soignant-soigné est, par essence, asymétrique, les patients n'osent pas poser des questions. Et pourtant, un patient qui communique avec les soignants, qui est attentif à son environnement, qui ose interpeller lorsqu'il ne comprend pas, permet d'améliorer sa sécurité lors des soins. Mais communiquer n'est pas inné et ne s'improvise pas. La communication relève d'un apprentissage à inscrire très tôt dans le cursus des professionnels. C'est un processus complexe qui suppose de prendre en compte les réalités objectives (les faits), les réalités sociales, les présupposés, les représentations partagées ou non et les réalités subjectives (ressenti du patient). Il est indispensable de réunir les conditions nécessaires à l'expression de la parole de chacun. »

Haute Autorité de Santé

Dans son quotidien, le professionnel, confronté à différents types d'échange, doit adapter ses attitudes, personnaliser le contenu de son message, choisir le mode de communication le mieux adapté au contexte du patient (sa pathologie, son vécu, son niveau de dépendance, ses potentiels en terme de communication, le respect de ses droits).

Renforcer ses capacités relationnelles, mieux comprendre les enjeux d'une communication de qualité sont des points essentiels dans l'acquisition de compétences professionnelles.

OBJECTIFS

- Maîtriser les techniques de base de la communication
- Établir et maintenir des relations professionnelles positives avec le patient
- Répondre de façon professionnelle à la demande d'un patient
- Entrer en relation avec les patients souffrant de troubles du comportement et/ou de troubles de la communication
- Maîtriser son stress en situations difficiles
- Être en capacité de faire face aux situations d'agressivité

PROGRAMME

Jour 1

- Les concepts : la communication, la relation, le soutien, l'affectivité...
- Les principes de base de la communication
- Les différents types d'échange au sein de l'institution
- La communication : un soin ? Comment implique-t-elle le soignant ?
- Les attitudes de communication prévalentes
- Les différents modèles représentatifs de la dynamique des échanges
- Les différents types d'écoute. L'identification des obstacles à l'écoute d'autrui

Jour 2

- Le renforcement des stratégies relationnelles : dans la forme, sur le fond
- L'utilisation d'un dialogue ouvert
- Le rôle du soignant en termes de reformulation, clarification, facilitation
- Les situations de soins complexes : identification et compréhension des mécanismes de défense des patients et des soignants. Quelles répercussions dans la relation soignant-soigné en termes d'émotions, de savoir-être ?
- Les facteurs intervenants dans les situations relationnelles complexes
- La prise en charge relationnelle des patients présentant des troubles cognitifs et/ou des troubles de la communication : patient Alzheimer, troubles phasiques de l'AVC...
- Le stress engendré par des situations relationnelles difficiles
- L'agressivité, la violence, les comportements inadaptés : origines, manifestations. Comment les comprendre et y faire face ? Comment les prévenir par une relation d'écoute et d'attention centrée sur l'autre ?

AFR

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

DU PATIENT

PUBLIC

Professionnels de santé

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

IPCEM

FORMATEUR

Bernard CIRETTE

DURÉE

3 jours

DATES

GRUPE 1

16 - 17 janvier et 13 février 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Les programmes de formation en Education Thérapeutique (ETP) proposés par l'IPCEM répondent aux recommandations de la HAS (2007) et permettent de préparer les soignants aux compétences des éducateurs définies par l'article 84 de la loi HPST et le décret n° 2010-906 du 2 août 2010, actualisé par l'arrêté du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser et coordonner l'éducation thérapeutique du patient.

Ainsi, ils permettent aujourd'hui de répondre à la nécessité de formation en ETP désormais rendu obligatoire pour tous les intervenants en ETP par l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement.

OBJECTIFS

À la fin de cette formation, les participants doivent être capables, individuellement et en groupe, de :

- Exprimer leurs représentations sur les finalités et les valeurs de l'éducation thérapeutique
- Définir le concept de « centration » patient
- Réaliser un entretien à visée de diagnostic éducatif
- Utiliser des outils pédagogiques pour favoriser l'apprentissage du patient
- Concevoir et animer un atelier permettant aux patients d'atteindre une compétence déterminée

PROGRAMME

Jour 1

Exprimer ses représentations sur les finalités et les valeurs de l'éducation thérapeutique

- Activité pédagogique : faire exprimer et valider les valeurs ainsi que les finalités qu'attribuent les participants à l'éducation thérapeutique. Discuter les productions et les comparer avec les recommandations. Formuler une définition de l'éducation thérapeutique

Être en mesure de se référer à une démarche pédagogique raisonnée pour organiser l'éducation thérapeutique

- Activité pédagogique : à partir de l'expérience des participants reconstituer une démarche

pédagogique raisonnée de l'éducation thérapeutique du patient. Comparer les différences et similitudes des démarches. Les questionner. Apporter des compléments et proposer une démarche commune

Les principes d'une centration patient

- Activité pédagogique : mise en commun des productions des participants. Discussion des productions à partir des propositions du formateur. Synthèse et exposé complémentaire sur la détermination de principes communs

Le diagnostic éducatif, première étape de la démarche éducative

- Activité pédagogique : simuler l'utilisation du guide d'entretien de diagnostic éducatif. Analyse et synthèse des entretiens réalisés. En fonction du temps restant et de la dynamique du groupe, proposer de résumer les apports de la journée et permettre l'expression de nouveaux besoins

Jour 2

LA NOTION DE COMPÉTENCES

Définir ce que recouvrent les notions de compétences et d'objectifs pédagogiques

- Activité pédagogique : définir, selon les pathologies, les objectifs contributifs d'une compétence d'auto-soins

Utiliser des outils pédagogiques correspondants aux objectifs contributifs pour favoriser l'apprentissage

- Activité pédagogique : utiliser, en groupe, le « Variator[®] » dans une perspective de diagnostic éducatif. Après avoir découvert le « Variator[®] », l'utiliser entre

participants dans une perspective de diagnostic éducatif. Un exemplaire du « Variator[®] » est remis à chaque participant au terme de l'activité. Intérêts et limites des outils éducatifs

Concevoir et animer un atelier permettant aux patients d'atteindre une compétence déterminée

- Activité pédagogique : aider les participants, quelle que soit la compétence choisie, à concevoir un atelier en respectant les principes de l'apprentissage. Simuler la mise en œuvre de l'atelier

Planifier un programme d'éducation thérapeutique selon les compétences à faire atteindre aux patients

- Activité pédagogique : à partir de la situation d'un patient, concevoir un programme selon l'organisation de soins. Synthèse de l'activité

Jour 3

LA NOTION D'ÉVALUATION

Donner une définition de l'évaluation pédagogique dans le champ de l'éducation thérapeutique

- Activité pédagogique : en groupe, discuter sur notre conception de l'évaluation. Discussion en plénière des travaux et clarifications sur le concept d'évaluation

Établir une correspondance entre compétences et outils d'évaluation

- Activité pédagogique : sélectionner les compétences à évaluer et déterminer les outils correspondants
- Attention : deux options sont possibles selon le niveau d'implication des participants dans l'évaluation de programme. L'après-midi est consacrée soit à l'évaluation des compétences du patient soit à l'évaluation de programme

OPTION N°1

- Activité pédagogique : construire un outil d'évaluation gestuel ou des connaissances du patient. Présentation des travaux et discussion de groupe sur l'évaluation des compétences du patient

OPTION N°2

- Activité pédagogique : en six minutes, répondre à différentes questions permettant d'explorer différents éléments. Par exemple : qu'est-ce qu'on peut évaluer dans un programme d'ETP (objets d'évaluation) ? Pourquoi faut-il évaluer un programme d'ETP (buts) ? Quelles sont les informations à recueillir pour remplir un tableau d'activité ? Que peut-on évaluer dans le processus d'ETP ? Quels sont les effets attendus de l'ETP ? Synthèse progressive après chacune des questions

Convier un patient à participer à un programme d'éducation thérapeutique

- Activité pédagogique : identifier les arguments pouvant être utilisés pour susciter l'intérêt d'un patient à suivre un programme d'éducation thérapeutique. À partir des arguments identifiés au cours de l'activité précédente, entraîner les participants à convier un patient à une ETP

Analyser l'application de compétences du soignant suite à la formation

- Activité pédagogique : réaliser une courte activité de transfert : comment les participants envisagent-ils de transférer les acquis de la formation dans leur pratique quotidienne ? Résumer l'ensemble des aspects abordés lors de la sensibilisation à l'ETP

AFR

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

GARANTIR LA VOLONTÉ DU PATIENT

PUBLIC

Tout personnel médical ou paramédical en contact avec des patients et des entourages de patient confrontés à la formulation de directives anticipées

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

FORMA SANTÉ

FORMATEUR

Sylvie GERARD ALLORENT
Cadre de santé

DURÉE

2 jours

DATES

GROUPE 1

16 et 17 mai 2017

GROUPE 2

18 et 19 mai 2017

GROUPE 3

3 et 4 octobre 2017

GROUPE 4

5 et 6 octobre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Les angoisses de nos concitoyens concernant les conditions de leur fin de vie sont de plus en plus grandes et notre médecine, très performante et technique, est parfois vécue comme déshumanisée. Les professionnels de santé doivent parfois exercer dans des situations extrêmement complexes, comme dans le cas où des décisions de limitations ou d'arrêt de traitement doivent être prises. Dans le souci d'améliorer les conditions de la fin de vie, la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie introduit pour la première fois en France les directives anticipées aux côtés de la procédure collégiale et de la transparence des pratiques. Les directives anticipées donnent la parole au patient et lui permettent de s'impliquer dans son projet personnalisé. En encourageant le dialogue sur la fin de vie, elles favorisent l'établissement d'une relation de confiance.

Les professionnels de soins doivent être sensibilisés au besoin d'une prise en charge toujours plus singulière et humaine en se laissant guider par les directives anticipées dans les décisions nécessitant une évaluation globale des intérêts du patient. Ces directives anticipées nous renvoient aux notions d'autonomie et de compétence, de paternalisme et de bienfaisance. À la lumière de ces questionnements et de notre expérience, nous proposons ici une formation relative à la compréhension de cette problématique dans un contexte réglementaire en pleine mutation mais aussi à la méthodologie d'élaboration et d'utilisation des directives anticipées.

OBJECTIFS

- Verbaliser ses représentations de la mort, réfléchir sur sa propre problématique face à la mort
- Réduire ses comportements de fuite et de peur
- Faire un bilan diagnostique de ses connaissances sur les directives anticipées
- Connaître et comprendre les enjeux des textes et les mutations réglementaires actuelles
- Comprendre le lien fort existant entre directives anticipées et projet d'accompagnement personnalisé
- Comprendre les mutations réglementaires actuelles
- Savoir préparer le patient à cette démarche (Avant)
- Être en capacité de mener un entretien avec le patient et/ou des proches (Pendant)
- Trouver des solutions lorsque le recueil des directives anticipées s'avère difficile
- Savoir mettre en œuvre une démarche collégiale
- Savoir organiser la prise en compte des directives anticipées (Après)

PROGRAMME

Jour 1

- Le regard de la société sur la fin de la vie
- Connaissance de soi face à la mort : le fonctionnement psychique du soignant
- Recensement des connaissances et des pratiques des stagiaires
- Historique sur les droits du patient en fin de vie
- Actualité du droit des patients en fin de vie (en France et à l'étranger)
- Qu'entend-on par directives anticipées ?
- Quelles sont leurs conditions de validité ?
- Le regard du philosophe sur les directives anticipées

Jour 2

- Quand informer un patient de la possibilité de rédiger des directives anticipées ?
- Une éthique à respecter
- Quand le faire ?
- Technique d'entretien appliquée au recueil des directives anticipées
- La place de la personne de confiance et des proches
- Quels conseils de rédaction donner à un patient ?
- Directives anticipées et traçabilité : Que garder ? Que mentionner dans le dossier du patient ?
- Conservation et accessibilité des directives anticipées ?
- Quand consulter les directives anticipées ?
- Comment prendre en compte les directives anticipées dans une décision ? La démarche collégiale

AFR

PRISE EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT

DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ SOCIALE

PUBLIC

Personnels médicaux et paramédicaux, personnels de direction et d'encadrement, psychologues, personnels socio-éducatifs et administratifs des services de soins et d'accueil des établissements de santé

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

GRIEPS

FORMATEUR

Jean-Michel BOURELLE

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

2 - 3 mars et 7 avril 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La santé est un des facteurs d'amélioration des conditions de vie pour tout un chacun. Les difficultés socio-économiques, la précarisation des situations personnelles et familiales, les ruptures dans les parcours de vie engendrent souvent des difficultés d'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables. Malgré une politique engagée de solidarité nationale au bénéfice des plus démunis, les inégalités d'accès aux soins restent importantes. Par voie de conséquence, la situation, en matière de santé, d'une personne vulnérable ne peut que se dégrader et se répéter.

Aussi, un des axes du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale concerne la réduction des inégalités sociales de santé, avec des objectifs de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la santé et de meilleure coordination de l'offre de soins pour les publics en situation de vulnérabilité sociale.

OBJECTIFS

- Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale
- Définir les concepts de précarité et de vulnérabilité sociale
- Identifier la dimension éthique et réglementaire dans la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité sociale
- Identifier les dispositifs de couvertures sociales existants
- Repérer les personnes en situation de vulnérabilité en utilisant des techniques et outils adaptés
- Proposer une prise en charge et un accompagnement adapté à la situation repérée dans le cadre d'une complémentarité d'équipe
- Identifier les acteurs internes et partenaires externes mobilisables en fonction de la situation de vulnérabilité de la personne prise en charge

PROGRAMME

Jour 1

COMPRENDRE LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ SOCIALE ET CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'AIDE ET D' ACCOMPAGNEMENT

(Alternance d'apports conceptuels, partage d'expériences, cas cliniques et travaux en groupes restreints)

- Appréhender et conscientiser les représentations individuelles et (ou) collectives de la vulnérabilité sociale
- Clarifier les concepts de vulnérabilité, vulnérabilité sociale, précarité sociale, fragilité
- Identifier la dimension éthique et réglementaire de l'accompagnement d'une personne en situation de vulnérabilité sociale
- Connaître et comprendre les dispositifs de couverture sociale et de solidarité en France

Jour 2

IDENTIFIER ET REPÉRER LES BESOINS D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ SOCIALE. OBSERVATIONS PLURI PROFESSIONNELLES CROISÉES ET ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

(Alternance d'apports conceptuels, expérimentation d'outils, travaux en groupe restreints, partage d'expériences, support multimédia)

- Repérer les difficultés et besoins d'une personne en situation de vulnérabilité en utilisant des techniques et outils adaptés : Epices, SEGA-A, CHU Nantes

- Proposer un accompagnement adapté à la situation repérée dans le cadre d'une complémentarité d'équipe et un travail de partenariat entre le champ sanitaire et social
- Proposer une prise en charge et un accompagnement adapté à la situation repérée : l'approche motivationnelle, le récit narratif, l'interculturalité

Jour 3

TRAVAIL DE RÉSEAU. ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

(partage d'expériences, carte heuristique, dispositif d'analyse de pratiques « IDEA »)

- Identifier les acteurs internes et partenaires externes mobilisables en fonction de la situation de vulnérabilité de la personne soignée (partage d'expérience)
- Analyser, contextualiser et résoudre les problématiques de soins et d'accompagnement rencontrées au sein d'une structure de soin (APP). Développer ses potentialités professionnelles et comprendre ses limites personnelles

AFR

AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT

AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT PAR UNE GESTION DES LITS EFFICIENTE

PUBLIC

Tous professionnels de santé (médicaux ou paramédicaux) et tous professionnels d'établissement de soin

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

Groupement Else Consultants - APAVE SANTÉ

FORMATEUR

Monsieur REDISSI

Consultant / formateur spécialisé dans le secteur santé en accompagnement et formation sur la gestion des lits

DURÉE

3 jours

DATE

GROUPE 1

23 - 24 janvier et 10 mars 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La gestion des lits amène une évolution en profondeur dans l'organisation des parcours de soins, les métiers et pratiques des établissements et de leurs professionnels. Elle nécessite ainsi une conduite du changement maîtrisée pour une appropriation des bonnes pratiques associées.

Chaque établissement doit cerner les cibles à atteindre et définir les actions pertinentes à conduire sur le terrain selon son niveau de maturité.

Cette formation est destinée à tout public professionnel des établissements. Elle vise les objectifs suivants :

- identifier quel est son rôle et son implication dans la gestion des lits,
- se mettre en action dans son métier en intégrant les bonnes pratiques vous concernant que vous soyez médecin, paramédicaux, brancardier,
- permettre la mise en œuvre des actions d'amélioration de la gestion des lits.

OBJECTIFS

- Repérer les enjeux et les bénéfices pour le patient et les professionnels de santé d'une démarche efficiente de gestion des lits quel que soit le mode d'entrée (urgences, programmées...)
- Se positionner au sein du processus existant dans les établissements afin d'en améliorer la performance
- Identifier les bonnes pratiques en matière de gestion des lits, disposer des outils et exemples concrets pour les mettre en œuvre
- Développer des outils de pilotage et de suivi
- Déterminer des indicateurs de performance dans le cadre d'un plan d'action

PROGRAMME

Jour 1

LES BONNES PRATIQUES EN GESTION DES LITS

- Lancement de la formation, tour de table
- Les enjeux de la gestion des lits, La gestion des lits dans le plan triennal 2015-2017

- Partage des problématiques de chacun sur la gestion des lits
- Identifier les bonnes pratiques en matière de gestion des lits et le retour d'expérience associé
- Évaluer la maturité de son établissement / équipe sur les bonnes pratiques de gestion des lits
- Établir les bases de son plan d'action

Jour 2

METTRE EN ŒUVRE ET PILOTER LE CHANGEMENT

- Fondamentaux de la gestion de projet appliqué à la gestion des lits, méthodologie de mise en œuvre
- Partager les outils de pilotage et de suivi adaptés à la gestion des lits : plan d'action, cartographie problématiques - action, matrice de priorisation
- Communication et conduite du changement
- Lever les résistances des professionnels pour appliquer les bonnes pratiques de gestion des lits
- Établir un plan d'action personnalisé sur la gestion des lits
- Les indicateurs de la gestion des lits
- Bilan des acquis des deux jours de formation
- Présentation des consignes pour l'intersession

Jour 3

RETOUR D'EXPÉRIENCE, ÉVALUATION ET SUIVI, PÉRENNISATION

- Présentation croisée des travaux d'intersession
- Travail en ateliers sur :
 - les éléments structurant de la démarche de gestion des lits,
 - les indicateurs : approfondissement,
 - la poursuite et la pérennisation de la démarche de gestion des lits
- Restitution de chaque sous-groupe en plénière : facteurs clés de réussite, facteurs d'échec
- Les points structurant de la démarche gestion des lits recommandée
- Retour d'expérience par le formateur sur les facteurs clés de succès des démarches menées au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux
- Illustration par des points clés de chacun des sous-groupes
- Évaluation des acquis
- Tour de table final et bilan sur les Plans d'Actions Établissement : quels projets ou initiatives seraient à lancer à court terme ou en priorité au sein de votre établissement ?

AFR

MÉTHODOLOGIE ET CONSTRUCTION D'UN PROJET DE VIE INDIVIDUALISÉ EN ÉTABLISSEMENT SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL

PUBLIC

Professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

FORMAVENIR

FORMATEUR

Christine MARIOLY
Cadre supérieur de santé

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1
19 - 20 janvier et 22 mars 2017

GROUPE 2
23 - 24 mars et 5 mai 2017

GROUPE 3
14 - 15 septembre
et 17 novembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Le projet de vie a pour vocation de favoriser la qualité de vie des personnes qui entrent ou résident en établissement. Son objectif est de préserver et maintenir l'autonomie de la personne, dépendante ou non. Il permet de créer une synergie entre tous les personnels de l'établissement en donnant un sens partagé à l'action de chacun. Le projet de vie est un outil qui doit répondre à certaines exigences, notamment réglementaires et tenir compte de la réalité des agents et du terrain. C'est pourquoi il ne peut être envisagé qu'avec la participation effective de chacun.

C'est donc dans la perspective d'élaborer un projet opérationnel qui permettra de mettre en cohérence les valeurs, missions, objectifs et cadres d'action que se situe le dispositif de formation.

OBJECTIFS

- Savoir élaborer un projet de vie opérationnel
- Fédérer les professionnels autour d'une culture commune sur les valeurs fondatrices du projet Individuel
- Connaître le rôle et la place de chacun dans la prise en charge individualisée
- Maîtriser la méthodologie et les outils d'élaboration du projet de vie individualisé

PROGRAMME

Jour 1

- Analyse des pratiques dans la continuité du remplissage des grilles d'autoévaluation des pratiques
- La place du projet individuel dans les missions de l'établissement
- Philosophie du projet individualisé
- Structure du projet individualisé
- Les différents acteurs du projet et leur rôle

Jour 2

- Méthodologie d'élaboration du projet individualisé
- Formalisation du projet
- La formulation des objectifs du projet et les prises de décisions qui en découlent
- Élaboration d'une ébauche de plan d'actions

INTERSESSION

**Mise en œuvre du plan d'actions -
Essai d'élaboration de projets**

Jour 3

- Analyse des travaux d'intersession
- Apports conceptuels complémentaires
- Travaux pratiques de groupe d'études de cas pour renforcer les compétences dans la rédaction de projets
- Ajustement du plan d'actions, des indicateurs et modalités de suivi

AFR

ACCOMPAGNER LA SOUFFRANCE DES PROFESSIONNELS FACE À LA MORT DES USAGERS

PUBLIC

Tout public

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

EFORS

FORMATEUR

Laëtitia DEMARCHE ou
Laure SOULON

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

23 - 24 janvier et 8 février 2017

GROUPE 2

28 février - 1^{er} mars
et 13 mars 2017

GROUPE 3

25 - 26 septembre
et 9 octobre 2017

GROUPE 4

15 - 16 novembre
et 23 novembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble Le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La souffrance des soignants est devenue un problème de santé publique. L'ensemble des professions de la santé sont touchés. Vingt-cinq pour cent en moyenne des infirmières actives de pays occidentaux présentent un niveau élevé d'épuisement professionnel (burn out) quels que soient le milieu de travail et la spécialité. Les médecins sont aussi en difficulté psychologique avec un taux de dépression et de suicide nettement plus important que dans la population générale.

Existe-t-il des phénomènes particuliers qui expliquent cette souffrance au travail dans le monde de la santé ? Comment venir en aide à ceux qui souffrent tant en apportant des soins aux malades et aux mourants ? Et si les soignants étaient moins épuisés, ne seraient-ils pas plus efficaces plus rigoureux dans leur travail, moins exposés à des erreurs professionnelles, plus stables à leur poste ?

OBJECTIFS

- Identifier ses représentations sur la maladie, la mort et le deuil
- Cartographier les différents facteurs de la souffrance du soignant
- Mesurer la souffrance du soignant : le syndrome d'épuisement du professionnel
- Identifier ses mécanismes de défense
- Envisager différentes méthodes de prévention de la souffrance
- Apprendre à se préserver en s'appropriant la démarche et les outils de l'accompagnement
- Favoriser le travail en équipe

PROGRAMME

Jour 1

- Les représentations de la maladie, de la mort, du deuil
- Les situations difficiles à vivre
- La souffrance du soignant : définition, cartographie, évaluation, conséquences
- Les mécanismes de défense

Jour 2

- Les méthodes de coping
- La prévention de la souffrance
- Le travail en équipe

Jour 3

- Analyse des pratiques
- Apports en fonctions des besoins relevés durant l'AP
- Réflexion éthique
- Élaboration d'un plan d'action

AFR COMPRÉHENSION DES PROBLÉMATIQUES DES FAMILLES

PUBLIC

Tout personnel exerçant auprès d'enfants ou d'adultes dépendants ayant des relations avec les membres de leur famille et souhaitant mener une réflexion sur la communication avec ces personnes

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

HYSOPE FORSE

FORMATEUR

Gervais HOUSTIN
Cadre de santé

DURÉE

2 jours

DATES

GROUPE 1
30 et 31 janvier 2017

GROUPE 2
1^{er} et 2 février 2017

GROUPE 3
18 et 19 septembre 2017

GROUPE 4
20 et 21 septembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Depuis 2002, des changements sont intervenus dans les Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux laissant une place importante aux familles dans l'accompagnement de leur proche.

L'institutionnalisation d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap, s'impose du fait de la nécessité de prises en charges spécialisées. Cette séparation est souvent mal vécue par la famille.

Pour la personne âgée, le principal facteur d'entrée en institution est l'évolution de sa dépendance, entraînant au domicile des risques en termes de sécurité.

L'Institution, lieu de vie choisi par défaut, devient alors par nature un lieu d'expression de la souffrance : souffrance des patients/résidents, souffrance de leur famille. Ce sont autant d'éléments qui peuvent devenir vecteurs de relations conflictuelles.

Tenter de comprendre ce qui se joue dans le cadre des relations Famille - Institution renvoie à la question des attentes réciproques : attentes de la famille vis-à-vis de l'institution et attentes de l'institution vis-à-vis de la famille.

La formation proposée initie aux connaissances et techniques permettant au participant de mieux comprendre les problématiques des usagers et de leur famille. Les outils transmis sont pérennes et restent utilisables « après formation » pour un développement professionnel responsabilisé et éthique.

OBJECTIFS

- Développer les connaissances sur l'évolution de la structure familiale et l'évolution de la place de la personne âgée, de la personne en situation de handicap, au sein de la famille
- S'approprier la réglementation définissant la place de la famille dans l'institution
- Identifier les conséquences de l'entrée en institution d'un parent sur les autres membres de la famille
- Comprendre les mécanismes d'installation des conflits entre les familles et les soignants
- Mieux appréhender la gestion des conflits
- Perfectionner les techniques de base de la communication
- Développer des compétences en termes de positionnement professionnel
- Favoriser l'accueil des familles dans les institutions

PROGRAMME

Jour 1

COMPRENDRE LES ENJEUX, ENTRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉVOLUTION DE LA FAMILLE

- L'approche vue du côté des familles
- Rappel du contexte réglementaire
- Les Plans
- Recommandations ANESM
- Recherche de définitions
- Le processus de deuil des familles
- Le décalage entre la réalité de la prise en soins et les attentes des familles
- Comment gérer le transfert des angoisses des familles sur l'équipe soignante ?

Jour 2

ADAPTER SON POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL, APPROPRIATION D'OUTILS

- Apports théoriques centrés sur le développement des compétences du professionnel
- Principes de base de la communication
- Savoir conserver un positionnement professionnel vis-à-vis des familles
- Intégration des familles dès l'entrée du patient / résidant
- Intégration des familles à la vie de l'établissement

AFR

PRÉPARATION ET DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS

DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

PUBLIC

Professionnels de santé
exerçant en établissement
médico-social

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

FORMA SANTÉ

FORMATEUR

Francis DIEBOLD
Cadre de santé

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1
20 - 21 mars et 18 mai 2017

GROUPE 2
22 - 23 mars et 19 mai 2017

GROUPE 3
18 - 19 septembre
et 9 octobre 2017

GROUPE 4
20 - 21 septembre
et 10 octobre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La formation qui est proposée permettra aux acteurs du médicament de comparer leurs pratiques et leurs organisations aux codes de santé publique et règles de bonnes pratiques. Il sera démontré qu'un accident iatrogène évitable n'est pas une fatalité mais que bien souvent, il existe des signes d'alertes que l'on peut identifier et donc prévenir. Un lien sera fait pour identifier les limites acceptables en s'appuyant sur des situations réelles. L'ensemble des points à risques du circuit du médicament sera identifié et des solutions techniques proposées. Les méthodes et outils d'analyses seront appréhendés. Un apport théorique sera proposé avec une mise en situation pour utiliser et manipuler les outils.

OBJECTIFS

- Connaître les recommandations et la législation dans ce domaine
- Faire le lien entre les jurisprudences et les règles de bonnes pratiques applicables sur le circuit du médicament
- Identifier les écarts entre son organisation et les recommandations à chaque étape composant le circuit du médicament
- Comprendre comment se construit un accident médicamenteux
- Identifier des pistes d'améliorations pour permettre la construction d'un plan d'action
- Être acteur de l'amélioration continue et de la sécurité des pratiques médicamenteuses

PROGRAMME

Jour 1

- Rappel concernant les principes du circuit du médicament
- Gestion des risques et circuit du médicament - Comprendre la construction d'un accident
- Les différentes étapes du circuit : la prescription
- Les différentes étapes du circuit : la dispensation

Jour 2

- Les différentes étapes du circuit : la préparation
- Les différentes étapes du circuit : la distribution et l'administration
- La surveillance pharmaceutique

Jour 3

- Quelques outils et méthodes qualité et de gestion des risques adaptés au circuit des médicaments

AFR

ENTRETIEN DU LINGE : MÉTHODE RABC

PUBLIC

Tout public

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

RÉSEAU CÈDRE SANTÉ

FORMATEUR

Vincent LEPEE

DURÉE

2 jours

DATES

GRUPE 1

3 et 4 avril 2017

GRUPE 2

23 et 24 novembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Depuis la sortie de la norme RABC en 2003, le risque change, de nouvelles maladies apparaissent, les germes s'adaptent, des épidémies de maladies que l'on croyait maîtrisées resurgissent. Le niveau de résistance aux antibiotiques de certaines bactéries vient à dépasser toute possibilité thérapeutique. Parallèlement, la population accueillie dans les établissements est plus âgée et plus vulnérable aux infections. La prévention reste l'arme la plus efficace, c'est la mission de l'hygiène.

Les choix techniques, énergétiques, économiques et organisationnels sont désormais guidés par une démarche environnementale incontournable. L'objectif de cette formation est de proposer à tous les professionnels des connaissances réactualisées et des outils pratiques fondés sur l'expérience. Elle cherche à répondre le plus précisément possible aux questions des acteurs de terrain, dans le but de maîtriser au mieux le risque infectieux lié à la fonction linge.

OBJECTIFS

- Acquérir et/ou actualiser les éléments de connaissance qui permettent de comprendre les règles et les exigences de l'hygiène dans la fonction linge
- Favoriser une prise de conscience pour l'amélioration de l'hygiène et de la maîtrise du risque infectieux dans la fonction linge au sein de l'établissement
- Connaître les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à des résultats
- Comprendre la nécessité du travail en équipe ainsi que la responsabilité de chacun à chaque étape du circuit du linge, afin d'assurer la qualité et la sécurité de la prestation linge
- Professionnaliser les stagiaires pour la mise en place, le contrôle et l'évaluation de la méthode RABC

PROGRAMME

Jour 1

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

- Généralités sur l'hygiène
- Notions de microbiologie
 - Les différents micro-organismes
 - Les BMR
 - Définitions et notions de risque et de danger
- Les infections associées aux soins, infections nosocomiales
 - Définition, conséquences et coût des infections nosocomiales
 - Spécificités des EHPAD, des « longs séjours », des MAS
- Rappel de définitions
 - Nettoyage, bio nettoyage
 - Pré-désinfection
 - Désinfection, stérilisation

Jour 2

SENSIBILISATION AUX MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- L'hygiène du personnel
 - La tenue professionnelle
 - L'hygiène des mains : Pourquoi ? Quand ? Comment ?
 - Les précautions standards
- L'hygiène des locaux (lingerie, local linge sale/propre)
 - Pourquoi nettoyer ? Pourquoi désinfecter ?
 - Quels produits ? Quels matériels ?
 - L'entretien des matériels
- La gestion du linge et de l'hygiène
 - Rappel des exigences et finalités de la démarche qualité : les attentes du résidant, implicites ou explicites
 - L'individualisation des prestations et le projet individuel : une exigence
 - L'importance de préserver l'identité, la dignité et l'estime de soi à travers le prendre soin des vêtements et du linge du résidant
 - Le projet de vie individuel : sens et concrétisation dans la coopération dans l'équipe
 - Le référentiel « Angélique » (thème 4)
 - La norme NF X50-058 « qualité de service »
 - Les risques infectieux liés au linge
 - Les différentes catégories de linge
 - Les différentes étapes du traitement du linge
 - Traitement du linge contaminé / infecté
 - Conditionnement et tri
 - Évacuation et circuit
- La démarche qualité dans la fonction linge par la méthode RABC et la norme EN NF 14065
 - Définition
 - Les 7 principes fondamentaux et méthodologie en 5 étapes
 - Les valeurs cibles et les actions en cas de dépassement
 - Élaboration de grilles RABC
 - Exercice pratique interactif en groupe (rédaction de protocoles, de fiches d'organisation/qualité, de fiches de suivi,...)
 - Suivi et surveillance de la méthode
 - Contrôles bactériologiques
 - Évaluation
 - Principe et méthodologie
 - Exercice pratique interactif en groupe (rédaction de fiches)
- La gestion des déchets
 - Typologie et cadre réglementaire
 - Évacuation et circuit

AFR

MÉTHODE HACCP

MODULE 1 : ACQUISITION DE BASE

MODULE 2 : POINTS AVANCÉS

PUBLIC

Module 1 : cuisinier, cuisinière, agent polyvalent, agent de service, ASH, AS

Module 2 : responsable de restauration, responsable qualité en restauration collective, responsable de production culinaire

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

DZ CONSULTANT

FORMATEUR

Édith BOUVIER

Consultante formatrice dans le domaine de la santé et responsable qualité en industrie agroalimentaire

Bilitis FAUCHEUX

Diététicienne en milieu hospitalier

DURÉE

Module 1 : 1 jour

Module 2 : 1 jour

+ ½ jour sur site

DATES

GROUPE 1

Module 1 : 21 février 2017

Module 2 : 6 avril 2017

GROUPE 2

Module 1 : 17 octobre 2017

Module 2 : 24 octobre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble Le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr

03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Au vu des retours d'expérience des formations conduites sur le sujet, ces formations peuvent être parfois trop théoriques et ne pas avoir d'effet suffisant sur les pratiques de travail au quotidien. Ces formations, prévues initialement sur 14 h sont maintenant découpées en deux formations de 7 h à suivre indépendamment au choix des professionnels. En effet en fonction de leur poste occupé et de leur expérience, les professionnels ont des besoins et des responsabilités différentes en matière de sécurité sanitaire et peuvent ne pas être concernés par l'une ou l'autre de ces formations.

Le premier module s'adressera à du personnel n'ayant pas ou peu de notion de conduite d'une étude HACCP. L'objectif sera de leur apporter les connaissances de base en matière de maîtrise du risque sanitaire lié aux aliments.

Le second module s'adresse à du personnel ayant une bonne connaissance de base des bonnes pratiques d'hygiène. L'objectif sera de conduire une étude HACCP à partir d'un diagramme de fabrication (choisis par les stagiaires), depuis l'analyse des dangers jusqu'aux documents de vérification. Un suivi de cette formation sera réalisé par des vérifications sur site de façon à accompagner les stagiaires jusque dans la mise en œuvre de leur démarche et de s'assurer de la bonne intégration des consignes transmises en formation.

OBJECTIFS

MODULE 1

→ À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'analyser leur pratique et d'identifier les risques qui en découlent. Ils appliqueront les bonnes pratiques d'hygiène dans leurs conditions de travail au quotidien. Ils connaîtront les autocontrôles s'y rapportant

MODULE 2

→ À l'issue de la formation les participants connaîtront les étapes de la conduite d'une étude HACCP et du plan de maîtrise sanitaire. Ils seront capable de construire, appliquer, faire appliquer et contrôler leur plan de maîtrise sanitaire

PROGRAMME

Jour 1

MODULE 1 HACCP ACQUISITION DE BASE

- Repérer les dangers de contamination et les risques sanitaires
 - Qu'est-ce qu'un microbe ?
 - Origine des micro-organismes présents dans les aliments
 - Les sources de contamination par l'approche par les 5M
 - Condition de multiplication et de survie
 - Les principaux pathogènes en alimentaire
 - Moyens de maîtrise
 - Les autres dangers
- Appréhender le paquet hygiène et les règlements qui le composent
 - Présentation des principaux textes composant le paquet hygiène ainsi que des arrêtés complémentaires

- Identifier les points fondamentaux de ses textes ayant une incidence directe sur les pratiques

- Appliquer et transmettre et vérifier les bonnes pratiques d'hygiène
 - Le personnel : formation, hygiène personnel, tenue, état de santé
 - Les mesures d'hygiène préconisée avant, pendant, après la production
 - Les circuits : séparation des secteurs propres et sales, marche en avant, circulation des personnes, gestion des déchets
 - Le nettoyage
 - La chaîne du froid, le stockage des matières première et en cours
 - L'organisation de la maintenance et des locaux, des équipements et du matériel
 - Le plan de lutte contre les nuisibles
 - La maîtrise des températures (cuisson, refroidissement rapide, remise en température)
 - La réception et l'expédition des produits

Jour 2

MODULE 2 HACCP POINTS AVANCÉS

- Rappel sur la conduite d'une étude HACCP et contenu du plan de maîtrise sanitaire (PMS)
 - Les différentes étapes d'une étude HACCP
 - Le contenu du plan de maîtrise sanitaire
 - Constitution de l'équipe HACCP (groupe de travail), définition du champ de l'étude : validation des diagrammes choisis pour la suite de la formation
- Le travail pourra se faire à partir de documents apportés par les stagiaires, les groupes seront choisis en fonction des modes d'organisation des établissements et des attendus de chacun
- Analyse des dangers et mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène

- Mise en place de l'analyse de dangers pour les diagrammes définis

- Choix des mesures préventives par l'application des bonnes pratiques d'hygiène
- Mise en place des procédures et document de vérification s'y rapportant
- Chacun des thèmes suivants sont abordés :
 - le personnel : formation, hygiène personnel, tenue, état de santé,
 - les mesures d'hygiène préconisées avant, pendant, après la production,
 - l'organisation de la maintenance et des locaux, des équipements et du matériel,
 - le plan de lutte contre les nuisibles,
 - la maîtrise des températures,
 - la réception et l'expédition des produits
- Les choix et le suivi des points déterminants
 - La pertinence du choix et le suivi des points des points déterminants (notion de CCP et PrPo)
 - Limite critique et procédure de surveillance
 - Mise en place d'actions correctives

- Vérifier l'efficacité de son PMS : sur une demi-journée, dans l'établissement du stagiaire

- Vérification sur site en présence du stagiaire du plan de maîtrise sanitaire sous forme d'un audit

- Cette étape permettra d'aborder à la fois la notion de vérification de l'efficacité du plan de maîtrise sanitaire et de valider l'acquisition de la démarche HACCP vue en formation

AFR

FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI D'ASSISTANT MÉDICO-ADMINISTRATIF

PUBLIC

Assistant
Médico-Administratif

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

EUROPE MANAGEMENT SANTÉ

FORMATEURS

Jérôme PIEUCHARD
Lucien GÉRARDIN
Martine SAINSON
Guillaume MAQUINAY
Jérôme FISMAN
Anne DERYÈS
William MAQUINAY
Sylvie DOREMUS
Anne-Sophie MOUTIER

DURÉE

15 jours
dont 2 derniers en option
(+ stage organisé par
l'établissement)

DATES

GROUPE 1
6 et 7 février 2017
8 et 9 mars 2017
28 - 29 et 30 mars 2017
27 et 28 avril 2017
22 - 23 et 24 mai 2017
21 - 22 et 23 juin 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Le rôle de la secrétaire médicale a été transformé ces dernières années par trois grandes réformes du monde hospitalier : la Loi sur les Droits des patients, la tarification à l'activité, la Loi HPST.

Ces changements ont eu des répercussions importantes sur les fonctions et sur les pratiques professionnelles des secrétaires médicales hospitalières.

La traduction de ces changements a été actée par la législation qui a modifié le statut de la secrétaire médicale en instaurant le concours de préparation au grade d'Assistant médico-administratif (AMA) et avec l'arrêté d'adaptation à l'emploi pour ces mêmes AMA (24 octobre 2014).

La quantité d'informations et les travaux à mobiliser pour le concours sont importants. L'arrêté d'adaptation à l'emploi vise à renforcer et à concrétiser ces connaissances, en y associant une analyse des pratiques professionnelles indispensable. La finalité de cette formation est d'assurer une prise de poste optimale.

L'ANFH Alsace souhaite permettre aux AMAs, aujourd'hui en poste, de bénéficier de la formation d'adaptation à l'emploi prévue par l'arrêté du 24 octobre 2014.

OBJECTIFS

- Donner aux AMAs les connaissances nécessaires à leur nouvelle fonction
- Répondre à leurs besoins au quotidien et les difficultés rencontrées

- Renforcer leur savoir et leurs aptitudes dans le métier du secrétariat
- Renforcer leurs connaissances du monde de la santé en général
- Améliorer les pratiques professionnelles pour une optimisation des secrétariats médicaux et une meilleure prise en charge du patient

PROGRAMME

LE CADRE D'EXERCICE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ OU ÉTABLISSEMENT SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Jour 1

- Les missions de service public et l'organisation régionale de l'offre de soins ; l'organisation des secteurs sanitaire, social et médico-social, le schéma régional d'organisation des soins de la région d'affectation

Jour 2

- L'établissement FPH : statut juridique ; règles de gouvernance de l'hôpital ; organes de décision, instances représentatives des personnels, instances spécialisées

Jour 3

- Le statut des personnels de la fonction publique hospitalière et développement des ressources humaines :
 - recrutement du fonctionnaire, droits et obligations positionnement hiérarchique
 - formation tout au long de la vie, parcours professionnel
 - prévention des risques professionnels

Jour 4

- Les différentes activités médicales à l'hôpital (urgence, plateau technique, services de soins, consultations) ;

les activités des structures de santé extrahospitalières (HAD SSIAD, réseaux spécialisés dans la prise en charge de certaines pathologies), les activités des structures médico-sociales ; les nouvelles modalités de prises en charge au travers des parcours de soins

Jour 5

- L'organisation médicale dans les établissements publics de santé : les pôles médicaux, les unités fonctionnelles, la contractualisation interne ; point d'information sur le statut des personnels médicaux

Jour 6

- Le mode de financement de l'hôpital et la valorisation de l'activité médicale
- Certification et qualité à l'hôpital
 - Soit au sein de l'établissement d'affectation de l'agent, dans un secrétariat médical différent de celui de l'affectation et dans le cadre d'un accompagnement par l'assistant médico-administratif de la branche secrétariat médical désigné en qualité de référent
 - Soit dans un secrétariat médical d'un établissement différent de celui de l'affectation de l'agent, si l'établissement d'affectation n'est pas en mesure d'organiser le stage dans un secrétariat différent de celui d'affectation

LES SPÉCIFICITÉS DU SECRÉTARIAT MÉDICAL EN HÔPITAL

Jour 7 et 8

- La place de l'utilisateur dans le système de santé : les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des patients (Loi LEONETTI, la charte du patient, la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, le malade et la réglementation applicable en hôpital psychiatrique. La responsabilité Juridique des AMA

Jour 9

- Le secret médical et le secret professionnel, la confidentialité en lien avec les nouvelles technologies de la communication, le respect du droit à l'image

Jour 10

- L'approche relationnelle dans un secrétariat médical : pratique de l'accueil des patients, l'écoute active, la prise en charge des situations agressives et conflictuelles

Jour 11

- Le traitement et la transmission des informations ; l'évolution des techniques d'information médicale : dossier médical informatisé, télémédecine, transmission informatisée de résultats d'examen

Jour 12

- Traitement des statistiques médicales, valorisation de l'activité médicale : PMSI, recueil d'information médicalisée, PMSI MCO, PMSI SSR, et PMSI Psychiatrie ; qualité du codage

Jour 13

- Réglementation relative au dossier du patient (classement, archivage, traçabilité, règles de communication du dossier médical) ; l'identité-vigilance à l'hôpital

Jour 14 et 15 (en option)

- Outils relatifs à la terminologie médicale et à son utilisation : la formation du terme médical (méthode pour comprendre les termes médicaux : décomposition, définition, orthographe et différents affixes) ; termes médicaux génériques et différentes spécialités médicales, examens couramment pratiqués, le décryptage des comptes rendus médicaux

ACTIONS DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

- Savoir identifier les victimes de violence conjugale ou familiale lors de la prise en charge des patients des établissements de la FPH _____ 48
- Prévention du risque suicidaire _____ 50
- Prise en charge de qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle _____ 52
- Soins somatiques des patients adultes hospitalisés en service de psychiatrie _____ 54
- Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées _____ 56

AFR SOCIAL

SAVOIR IDENTIFIER LES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE OU FAMILIALE

LORS DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS DES ÉTABLISSEMENTS DE LA FPH

PUBLIC

Tous les professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux, notamment des services d'urgences, de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie et de tous autres services hospitaliers

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

FORMAVENIR

FORMATEUR

Marie-France CASALIS

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

19 - 20 avril et 22 mai 2017

GROUPE 2

13 - 18 octobre
et 1^{er} décembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

En 2013, 121 femmes sont décédées sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon, 25 hommes victimes de leur compagne et 13 enfants concomitamment à l'homicide d'un de leur parent.

Il est peu courant que les femmes ou hommes qui se rendent à l'hôpital pour une prise en charge, dénoncent ces violences. Or, l'impact physique et psychologique est important.

C'est pourquoi les professionnels de santé peuvent, et doivent jouer un rôle important dans la détection, la prise en charge et l'orientation des victimes et de leurs enfants. La violence conjugale est une problématique courante, pluridisciplinaire, médicale, psychologique, sociale et juridique, nécessitant l'implication de tous les membres de l'équipe et la collaboration de plusieurs partenaires locaux.

OBJECTIFS

- Identifier les politiques publiques, nationales, européennes, internationales et même locales dans le domaine de la protection des victimes de violence conjugale et familiale
- Identifier les données statistiques, épidémiologiques, et les répercussions sur la santé sur le plan physique, psychologique et les coûts engendrés
- Repérer les signes et les comportements permettant de suspecter l'existence de violences dans le cadre d'une prise en charge adaptée
- Établir une communication adaptée à la victime afin de favoriser une relation de confiance
- Utiliser de manière appropriée les outils prévus par la réglementation en vigueur (rédaction certificat médical, diverses attestations...)
- Mobiliser les acteurs internes et externes dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire
- Participer à l'élaboration d'un plan d'actions applicable dans son établissement

PROGRAMME

Jour 1

- Cadre politique et ampleur du phénomène
- Les ressorts du processus de domination conjugale
- Identifier les conséquences de la violence
- Comprendre les attentes des victimes et les obstacles à leur prise de parole
- Les risques d'une réponse médicale et soignante non adéquate
- Quels sont les signes d'alerte de la violence conjugale ?
- Questionner en soignant / en médecin la victime et trouver les réponses adéquates
- Violence conjugale et diversité
- Techniques de communication et posture pour un soutien efficace

Jour 2

- Comprendre l'emprise, connaître les priorités des auteurs de violences dans la relation intime afin d'aider la victime à s'en libérer
- Évaluer la dangerosité des partenaires violents
- L'intervention médicale, soignante, sociale et légale : principes et repères
- Connaître les aspects médico-légaux et utiliser les outils existants

INTERSESSION

Réalisation d'un chemin clinique sur cas réel de violence conjugale

Jour 3

- Retours et partage d'expériences sur les travaux d'intersession
- Coordination d'une prise en charge pluridisciplinaire en intra et extra hospitalier
- Améliorer la qualité de la prise en charge
- Formalisation des plans d'actions d'amélioration et identification des outils à mettre en place

AFR SOCIAL

PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

PUBLIC

Professionnels en établissements de santé ou éducatifs pouvant être confrontés à des personnes fragilisées, de tout âge, pouvant passer à l'acte

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

DEFITEM

FORMATEUR

Thierry RICHARD
Cadre supérieur de santé en psychiatrie

DURÉE

2 jours

DATES

GROUPE 1
9 et 10 mars 2017

GROUPE 2
5 et 6 octobre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La crise suicidaire est souvent difficile à identifier, mais la reconnaître et la traiter permet de créer un espace de prévention et d'intervention. Le discernement et l'évaluation de facteurs de vulnérabilité et de facteurs précipitants sont indispensables pour montrer à la personne que l'on entend sa souffrance, pour évaluer si elle a envisagé des alternatives possibles et comment elle y réagit, pour juger des ressources psychologiques dont elle peut encore disposer.

L'entretien doit permettre d'identifier d'éventuelles sources de soutien dans l'entourage et apprécier comment la personne en crise les perçoit. Lors de cet entretien avec le patient, la prise en compte de sa situation dans un contexte de crise suicidaire, associée à la triple évaluation Risques/Urgence/Dangerosité, permet à chacun des professionnels de définir et de déterminer plus aisément une conduite à tenir. Le partage d'un vocabulaire commun et de notions communes par tous facilite la transmission d'informations pertinentes et surtout l'appréciation partagée de la situation d'un patient suicidaire. Ainsi chacun peut en fonction de son champ d'intervention propre, travailler en équipe pour mettre en œuvre une prise en charge efficace et efficiente.

OBJECTIFS

- Travailler sur les représentations et les idées reçues liées au suicide
- Identifier les facteurs de risques par population cible
- Reconnaître les troubles présents et/ou les signes de détresse chez les personnes accueillies
- Identifier la crise suicidaire et ses états successifs par la conduite d'entretiens adaptés
- Évaluer le risque de passage à l'acte grâce à la triple évaluation du potentiel suicidaire ou « RUD » (Risques, Urgence, Dangerosité)
- Adapter son intervention pendant et après la crise suicidaire en fonction du public (enfants, adolescents, personnes âgées,...)
- Déterminer le rôle de l'équipe et sa place en tant que soignant
- Ébaucher des fiches de conduites à tenir

PROGRAMME

Jour 1

- Le suicide, problème de santé publique, définition, chiffres, épidémiologie, idées reçues
- Les troubles psychologiques et/ou sous-jacents : addictions, dépression, névroses...
- La crise suicidaire
- L'évaluation de la crise : la triple évaluation du potentiel suicidaire ou « RUD »
- La gestion de la crise suicidaire en service de soins, en service de médecine d'urgence

Jour 2

- Comment recevoir la détresse des patients, des usagers suicidaires ou suicidants ? Comment réduire la souffrance psychique des patients et de leurs familles ? Comment ne pas culpabiliser en cas de passage à l'acte ?
- Les actions selon le secteur de prise en charge
- Les attitudes personnelles et professionnelles : la relation d'aide, les règles à respecter...
- Le suivi et l'évaluation de la crise suicidaire : Comment ? Pourquoi ? Sur quelle durée ? Les recommandations des instances
- L'élaboration de fiches de conduites à tenir : les supports existants...
- Le travail en équipe et la place du soignant

AFR SOCIAL

LA PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ DE L'ADOLESCENT

TOUT EN CONSERVANT UNE DISTANCE RELATIONNELLE

PUBLIC

Tous professionnels intervenant auprès des adolescents

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

GRIEPS

FORMATEUR

Jocelyne JAMAN

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

10 - 11 janvier et 7 février 2017

GROUPE 2

1^{er} - 2 mars et 4 avril 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

L'ANFH, consciente de la spécificité de cette prise en charge, propose de former les professionnels qui assurent, dans le cadre d'un réseau sanitaire et médicosocial, des services d'éducation et de soins aux adolescents, dans une visée préventive tout autant que curative. Cette formation s'appuiera ainsi sur le développement de compétences dans le positionnement thérapeutique et éducatif avec l'adolescent. Cette perspective est d'autant plus importante qu'il existe un danger d'apparition et de consolidation de différents comportements à risque graves qui représentent aujourd'hui un véritable problème de santé publique.

OBJECTIFS

- Appliquer la distance professionnelle appropriée aux situations de prise en charge de l'adolescent
- Expliciter les caractéristiques de l'adolescence
- Définir la notion de « distance professionnelle »
- Collecter les écrits institutionnels mobilisables dans la prise en charge de l'adolescent
- Identifier les pratiques professionnelles collectives et individuelles dans la relation à l'adolescent
- Utiliser des outils et techniques partagées d'aide à la relation

PROGRAMME

Jour 1 et 2

DE LA PROBLÉMATIQUE ADOLESCENTE À L'ADOLESCENCE EN CRISE, QUELLE PRISE EN CHARGE ?

- Sensibiliser les professionnels à la problématique adolescente et aux retentissements dans la relation
 - Lancement de la formation
 - Appropriation d'une base conceptuelle commune
- Consolider les savoirs en psychopathologie chez l'adolescent en crise
 - Les concepts fondamentaux : reconnaître, comprendre et faire face à la souffrance de l'adolescent, à la crise de l'adolescence, aux comportements à risques
- Interroger le rapport du professionnel avec l'adolescent par l'analyse des pratiques
 - Les situations emblématiques vécues avec les adolescents
 - Les fondamentaux dans la relation : la relation thérapeutique, l'alliance thérapeutique, les apports de la psychanalyse, les apports de la systémie...
- S'approprier des outils et techniques d'aide à la relation.
 - La relation d'aide, l'entretien d'évaluation ou de suivi, l'entretien directif, l'animation d'un groupe...

INTERSESSION

Mise en œuvre d'un temps de relation individuel ou de groupe avec un adolescent, un groupe, une famille...

Jour 3

DU RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES AU PLAN D'ACTIONS

- Consolider ses compétences dans la relation individuelle ou collective
- Élaborer un plan d'action d'amélioration des pratiques

AFR SOCIAL

SOINS SOMATIQUES DES PATIENTS ADULTES

HOSPITALISÉS EN SERVICE DE PSYCHIATRIE

PUBLIC

Psychiatres, infirmiers
en psychiatrie

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

FORMAVENIR

FORMATEUR

Olivier MARTIN

Médecin somaticien
en santé mentale

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

12 - 13 juin et 2 octobre 2017

GROUPE 2

9 - 10 novembre
et 12 décembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

La démarche de diagnostic dans les soins somatiques est complexifiée par les manifestations de la pathologie mentale, les effets secondaires de certains traitements sont pris en compte de manière hétérogène et les conséquences de certains troubles du comportement peuvent être des facteurs de risques de comorbidité insuffisamment pris en charge. Pourtant, la place des soins somatiques en hospitalisation psychiatrique peut être préventive, éducative ou jouer un rôle moteur dans la prise en charge globale du patient.

L'articulation entre les soins somatiques et les soins psychiatriques manque de formalisation et repose essentiellement sur la motivation des acteurs de terrain.

L'enjeu de ce programme de DPC est de renforcer la connaissance du soin somatique par les acteurs de psychiatrie afin qu'ils soient moteurs d'une prise en charge globale et adaptée, en décloisonnant les pratiques et en développant des outils d'interface dédiés.

OBJECTIFS

- Situer la place des soignants en psychiatrie dans le parcours de soins
- Repérer les modes de vie et comportements à risques
- Organiser des actes de prévention dans son établissement
- Mettre en œuvre un plan d'action permettant le dépistage et le suivi de pathologies somatiques
- Formaliser un relai avec l'entourage, les professionnels de santé et les services sociaux, pour la prise en charge initiée au cours de l'hospitalisation

PROGRAMME

Jour 1

- Les enjeux des soins somatiques en psychiatrie
- Revue de la littérature sur les principales comorbidités somatiques en psychiatrie
- Obstacles à la prise en charge somatique des patients adultes hospitalisés en psychiatrie
- Identification des risques de pathologies somatiques les plus fréquents chez les patients hospitalisés en psychiatrie
- Le cadre légal des soins somatiques
- Repérage des modes de vie et facteurs de risques
- Les outils d'évaluation et l'organisation des soins de celle-ci
- La question de la responsabilité

Jour 2

- Étape 1 : la surveillance infirmière : le suivi, les outils existants et à adapter ou à créer
- Étape 2 : Identification des acteurs relais de la prise en charge somatique
- Étape 3 : mettre en œuvre des actions de prévention
- Les différentes modalités d'organisation des soins somatiques et dispositifs et interfaces dédiés

INTERSESSION

Réalisation d'une Revue de Mortalité et de Morbidité avec analyse de cas réels / en complément : Méthode CREX

Jour 3

- Retour sur les travaux d'intersession : les difficultés, les résultats,...
 - analyse des défaillances et recherche de pistes de progrès
- Améliorer la coordination entre professionnels du parcours de soins somatiques des patients en psychiatrie : cartographie des acteurs et ateliers
- Les outils de la formalisation et de la traçabilité
- Formalisation des parcours types en fonction des risques identifiés
- Établir une communication adaptée à destination de la communauté soignante pour sensibiliser

AFR SOCIAL

AMÉLIORATION DU PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

EN SITUATION COMPLEXE PAR LA COLLABORATION ENTRE ÉQUIPES SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES

PUBLIC

Professionnels de santé :
médecins, infirmiers, aides
soignants, cadres, directeurs...
Professionnels des métiers
socio-éducatifs : assistants
socio-éducatifs, éducateurs,
animateurs, responsables
d'encadrement...

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

ORGANISME

INSTITUT FORMATION SANTÉ
DE L'OUEST

FORMATEUR

Nadine WALMEE

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

14 - 15 février et 13 mars 2017

GROUPE 2

10 - 11 octobre
et 6 novembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

En 2008 la Haute Autorité de Santé a analysé les obstacles que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap pour un accès aux soins non directement lié à leur handicap. En effet certains obstacles sont visibles (manque d'accessibilité, manque d'information...) d'autres sont de l'ordre de l'invisible (image sociale du handicap redoutée, incompréhension, cloisonnement de l'offre de soin...).

Suite à cette analyse l'HAS s'est engagée dans la voie d'une mise en œuvre concrète de la citoyenneté de ces personnes prônée par la loi du 11 février 2005 et propose des pistes de travail pour améliorer cet accès aux soins tel que :

- donner aux personnes en situation de handicap la liberté de choisir leurs soignants ainsi que les modalités et les lieux de soins (préalable éthique),
- consolider dans leur rôle d'acteur les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs aidants,
- développer l'offre de formation tant initiale que continue pour les professionnels de santé,
- amplifier la mise en place de formules d'accompagnement individualisé au sein du système de santé,
- satisfaire à l'exigence de traitement non discriminatoire des personnes en situation de handicap.

Cette analyse, associée au « rapport Jacob » en 2013 et aux recommandations de l'ANESM ont justifiés de la part de la conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014 et de l'instruction de la DGOS du 27 juillet 2015 (Annexe 14), un objectif prioritaire d'amélioration du parcours de soin des personnes handicapées en situation complexes entre autre par la formation des professionnels tant du sanitaire que du médico-social.

OBJECTIFS

- Comprendre les problématiques des personnes handicapées (adultes et enfants) en situation complexe pour améliorer leur accueil, l'évaluation de leur état de santé et leur accès aux soins
- Identifier les réseaux facilitant l'accès aux soins et le parcours de soin des personnes handicapées en situation complexe
- Mobiliser ses connaissances des bonnes pratiques de prise en charge et d'accompagnement pour consolider la complémentarité d'équipes sanitaires et médico-sociales au service de la qualité du parcours de soin de personnes handicapées en situation complexe
- Analyser ses pratiques de prise en charge de personne handicapée en situation complexe dans le cadre de leurs parcours de soin, évaluer (donner de la valeur) les améliorations opérées à l'issue de la formation, identifier les axes de consolidation de ces acquis et d'ajustements à mettre en œuvre

PROGRAMME

Jour 1

- Contextualisation de la problématique : analyse de l'HAS, recommandations de l'ANESM, conférence nationale du handicap, rapports de Pascal Jacob et Denis Piveteau
- Les concepts de « Santé », « Personne », « Sujet » pour situer la réflexion au regard de la thématique
- La notion de « handicap complexe » rendant l'accès aux soins difficile ou comment appréhender les modalités spécifiques de prise en charge d'une personne handicapée en fonction de sa situation particulière
- La place des représentations sur la qualité de l'accueil et le parcours de soin de la personne handicapée
- Selon les situations de handicap, appréciation de l'état de santé de la personne suivant les domaines d'intervention prioritaires
- Les différents outils d'évaluation de l'état de santé des personnes en situation de handicap complexe et les recommandations pour une utilisation appropriée

Jour 2

- Les facteurs de décloisonnement entre le sanitaire et le médico-social à partir de retour d'expériences
- Consolidation des partenariats entre les champs sanitaires et médico-sociaux pour améliorer le parcours de soin
- Les recommandations de bonnes pratiques concernant l'accueil, l'accès aux soins et la qualité du parcours de soin des personnes handicapées en situation complexe

- Les mises en œuvre possibles pour limiter les ruptures de parcours de soins
- Les outils et procédures soutenant l'amélioration du parcours de soin des personnes handicapées en situation complexe
- Les ressources externes (et/ou interne) pour améliorer la gestion des urgences

Jour 3

- Présentation et évaluation du travail intersession
- Analyse des pratiques d'élaboration d'outils et procédures dans le cadre d'une collégialité au service des personnes
- Évaluation (donner de la valeur) des améliorations opérées dans la pratique professionnelles à l'issue des 2 premiers jours de formation
- Apports de connaissances au regard des analyses et évaluations : compréhension de la définition de situation de handicap complexe, axes stratégiques d'amélioration du parcours de soins des personnes, décloisonnement des pratiques entre le sanitaire et le médico-social, éléments conceptuels pour mener une réflexion éthique

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES

- Prise en charge de la personne âgée diabétique _____ 60
- Animation auprès des personnes âgées _____ 62
- Gestion des carrières des fonctionnaires et personnel contractuel _____ 64

AFC

LA PRISE EN CHARGE

DE LA PERSONNE ÂGÉE DIABÉTIQUE

PUBLIC

Personnel soignant

COÛT PÉDAGOGIQUE

4 060 euros/groupe

ORGANISME

TONIC PLUS

FORMATEUR

Jour 1 et 2

Docteur Bruno THUBERT
Médecin gériatre

Jour 3

Brigitte PORNET
Diététicienne, nutritionniste

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

12 - 13 et 17 janvier 2017

GROUPE 2

14 - 15 et 24 mars 2017

GROUPE 3

16 - 17 et 23 mai 2017

GROUPE 4

12 - 13 et 22 septembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 participants min..

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Le diabète chez les personnes âgées est devenu une question essentielle de santé publique en raison du nombre croissant de personnes qui en sont atteintes (¼ des résidents en EHPAD) et des conséquences humaines, sociales et économiques.

Pour permettre une prise en charge adaptée et spécifique dans le projet de vie individualisé, les équipes gagneront à mieux comprendre la pathologie, ses complications potentielles, la surveillance indispensable sous la forme des aspects pratiques quotidiens, la spécificité de la démarche éducative et les recommandations en termes d'hygiène de vie.

OBJECTIFS

- Prendre davantage conscience de la problématique de santé publique que l'augmentation constante du nombre de personnes âgées diabétiques représente et des enjeux en termes humain, social et économique
- Décliner concrètement l'adaptation de la prise en charge de la personne âgée dépendante ayant un diabète de type II
- Être à même d'élaborer un projet de vie individualisé qui tienne compte de la pathologie diabétique de la personne âgée
- S'entraîner à la mise en place de mesures adaptées à la surveillance du régime de la personne âgée diabétique

PROGRAMME

Jour 1

- Quelques données épidémiologiques pour bien poser le problème
- L'importance de l'évaluation gériatrique
- Le rappel des recommandations de bonnes pratiques en EHPAD
- Ce qu'il faut savoir sur le diabète de type II
- L'évaluation multicritère de la personne âgée diabétique

Jour 2

- Savoir raisonner en terme de prévention en tenant compte au mieux de l'évolution des besoins
- Les situations identifiées comme à risques
- Exemples de mises en pratique

Jour 3

- Les aspects pratiques de la surveillance alimentaire
- Le maintien du lien social dans l'importance du moment repas et sa convivialité
- Exercices pratiques de composition de repas répondant aux exigences précitées

AFC

ANIMATION AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

PUBLIC

Animateurs, aides soignant(es),
agents de service hospitalier,
aides médico-psychologique...

COÛT PÉDAGOGIQUE

3 300 euros/groupe

ORGANISME

AMBITON SANTÉ

FORMATEUR

Annie SIEGEL et
Anne Pierre SIEGEL

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1

10 - 11 janvier et 6 février 2017

GROUPE 2

7 - 8 mars et 27 mars 2017

GROUPE 3

26 - 27 septembre
et 19 octobre 2017

GROUPE 4

14 - 15 novembre
et 11 décembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 participants min.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Dans le cadre de leurs interventions, le personnel intervenant auprès des personnes âgées peut contribuer à prévenir l'ennui, la perte de la socialisation par l'ouverture vers l'extérieur, la création d'un tissu social mais également maintenir les acquis. Il peut également proposer des animations pour un mieux vivre des personnes âgées.

- Mais quelle(s) activité(s) préconiser pour répondre aux attentes des personnes âgées ?
- Quelle(s) animation (s) mettre en œuvre pour contribuer au bien-être des personnes ?
- Comment faire face à l'absence de motivation, à la perte d'autonomie et/ou à la dépendance ?
- Quelles sont les erreurs à éviter ?
- Comment s'organiser ?

Les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'activités d'animation apportent aux professionnels les moyens d'inscrire ce soin relationnel au cœur du projet de l'établissement mais également dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé de la personne âgée.

OBJECTIFS

- Placer la personne au centre des pratiques
- Apporter aux stagiaires des moyens et des solutions adaptées à l'âge et aux capacités du patient/résident
- Définir l'animation
- Savoir organiser des activités thérapeutiques en fonction des capacités du résident
- Valoriser le temps soignant consacré à ces activités
- Faire preuve de créativité et d'adaptabilité dans les actes de la vie quotidienne

PROGRAMME

Jour 1

- Le développement normal et pathologique du vieillissement
- Les conséquences biologiques et sociales du vieillissement
- Le concept d'animation en gériatrie
- Les activités d'animation : définitions et objectifs
- Les acteurs
- La nécessaire communication dans l'équipe pluridisciplinaire

Jour 2

- Les différents ateliers et leur préparation
- La mise en œuvre des activités
- Pratiquer des activités d'animation
- Présentation des outils d'évaluation
- Préparation intersession

Jour 3

- Évaluer et ajuster la mise en pratique sur le terrain
- L'évaluation, analyse des expériences menées
- Débriefing et réajustement du formateur
- Perfectionnement d'outils d'animation
- Auto-évaluation de ses points de progrès et de ses points d'appuis
- Définition de son plan d'amélioration

AFC

GESTION DES CARRIÈRES

DES FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS ET PERSONNELS CONTRACTUELS

PUBLIC

Gestionnaires de carrière

COÛT PÉDAGOGIQUE

5 500 euros/groupe

ORGANISME

GRIEPS

FORMATEUR

Lydie CIBIEL

DURÉE

4 jours

DATES

GROUPE 1

19 - 20 janvier et 2 - 3 février 2017

GROUPE 2

6 - 7 mars et 20 - 21 mars 2017

GROUPE 3

14 - 15 septembre
et 28 - 29 septembre 2017

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 participants min.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Du recrutement à la retraite, la carrière du fonctionnaire est soumise à des dispositions statutaires fixées par la loi et par les règlements. Les personnels contractuels, dont le nombre n'a cessé de croître, ne sont pas soumis à ces mêmes dispositions.

De nombreuses notions à intégrer pour les personnels des services des ressources humaines en charge de la gestion des carrières.

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre statutaire de la fonction publique hospitalière
- Intégrer les évolutions réglementaires (protocole d'accord de septembre 2006, loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction publique...)
- Connaître le droit statutaire : congés annuels, positions statutaires, rémunération, retraite, commissions paritaire,...
- Identifier les différentes étapes de la carrière du fonctionnaire hospitalier et du personnel contractuel : conditions de recrutement, stagiérisation, mutation, avancement,...
- Être capable de suivre la carrière des agents qu'ils soient titulaires ou contractuels
- Pouvoir disposer d'une polyvalence au bureau du personnel

PROGRAMME

Jour 1

COEXISTENCE DES STATUTS - DROITS ET DEVOIRS DES AGENTS PUBLICS

- Rappel des statuts : contractuels, titulaires, fonctionnaires stagiaires, et des textes de bases
- La loi du 13 juillet 1983 droits et devoirs des agents publics

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RECRUTEMENT / LA GESTION DES AVANCEMENTS

- Les différents types de recrutement
- La mise en stage
- Le statut des stagiaires
- Les règles d'avancement
- Le fonctionnement des CAPL et CAPD

Jour 2

LES DIFFÉRENTES POSITIONS DES FONCTIONNAIRES HORS ACTIVITÉ

- Les détachements
- L'intégration directe
- Les disponibilités

LA GESTION DE CARRIÈRE DES CONTRACTUELS

- Le recrutement et les conséquences de la réforme de mars 2012
- Les fins de contrat

Jour 3

LA POSITION D'ACTIVITÉ : LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Rappels réglementaires

AUTRES TYPES D'ABSENCE

- Rappels réglementaires

Jour 4

LA RÉMUNÉRATION

- Rappels réglementaires

LA RETRAITE

- Rappels réglementaires

ACTIONS DE FORMATION NATIONALES

- Être tuteur de stage (nouvelle formation renforcée) :
optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux _____ 68
- Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la fonction publique hospitalière _____ 70
- L'humour dans la relation de soins et l'accueil des patients _____ 74

AFN

ÊTRE TUTEUR DE STAGE

(NOUVELLE FORMATION RENFORCÉE) :

OPTIMISER LES COMPÉTENCES DES TUTEURS DE STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

PUBLIC

Tout professionnel de santé de filière soins, rééducation et médico-techniques chargé des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux des établissements de santé et médico-sociaux de la FPH

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

DURÉE

4 jours

DATES

GROUPE 1

à définir

GROUPE 2

à définir

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace

Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG

Conseillère Formation

m.hilbig@anf.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

Les formations initiales conduisant à l'obtention d'un diplôme d'État pour les professionnels paramédicaux font l'objet depuis 2009 d'une réforme de leurs dispositifs pédagogiques impactant les modalités d'encadrement en stage. Les établissements recevant les étudiants désignent des tuteurs et organisent leur formation dans le plan de formation de l'établissement permettant ainsi la mise en place de parcours qualifiants tout en améliorant l'encadrement des étudiants. C'est pourquoi, une action de Formation Nationale est proposée depuis 2013 dans le cadre de sessions de deux jours.

Suite aux comités de suivi des formations ré-ingéniées soulignant l'insuffisance de tuteurs formés et l'importance de l'enseignement clinique, des préconisations sur l'encadrement en stage ont été élaborées dans l'instruction du 24/12/2014 relative aux stages professionnalisant en formation infirmière mettant en avant la nécessité de former un tuteur de stage selon le cadrage national.

En mars 2014, les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur ont signé conjointement un courrier aux étudiants en soins infirmiers relatif aux modalités d'encadrement des stages : elles se sont engagées à des avancées concrètes, notamment concernant « la professionnalisation des tuteurs de stage pour garantir une formation de qualité sur l'ensemble du territoire, grâce au développement de formations qui devront répondre à un cahier des charges national, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes ».

Un groupe de travail constitué de représentants des étudiants infirmiers et rééducateurs, des représentants des instituts de formation, des fédérations professionnelles, des fédérations d'employeurs et des représentants des organisations syndicales de la FPH s'est donc réuni entre octobre 2015 et janvier 2016 pour élaborer ce cahier des charges, qui sera publié en annexe d'une instruction en cours de finalisation.

C'est à partir de ce cahier des charges national qu'une nouvelle AFN relative au tutorat est proposée. Alors que le nombre de formations ré-ingéniées dans le cadre du LMD s'est accru (les formations ré-ingéniées sont à ce jour celles des infirmiers, des ergothérapeutes, des manipulateurs en électroradiologie médicale, des pédicures podologues, des infirmiers anesthésistes, des orthophonistes, des orthoptistes et des masseurs kinésithérapeutes), cette action de formation devra concerner tous les personnels de santé des filières soins, de rééducation et médico-techniques chargés des fonctions de tuteurs d'étudiants paramédicaux.

OBJECTIFS

- Acquérir et développer des compétences pédagogiques
- Accompagner les tuteurs dans l'acquisition d'une nouvelle posture professionnelle
- Se positionner en tant que tuteur et favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants
- Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité

PROGRAMME

ACTUALISER ET ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES SUR LES CONCEPTS ET LES ENJEUX DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION CONCERNÉ

- Point sur l'évolution du référentiel de formation après ré-ingénierie : finalité, contenu et modalités pratiques
- Rappel sur le rôle et les missions des différents acteurs de l'encadrement et les outils de suivi

CONNAÎTRE LE PRINCIPE, LES MÉTHODES DE LA FORMATION EN ALTERNANCE ET L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

- Théories de l'apprentissage et ses différents paliers
- Fondamentaux de la pédagogie par les compétences : définition, savoir-faire déduits des activités et connaissances associées
- Les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Apports sur les situations apprenantes

IDENTIFIER LE PROJET DE L'ÉTUDIANT ET SA PROGRESSION D'APPRENTISSAGE

- Construction du projet de stage
- Accompagner la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis
- Utilisation des outils du tuteur de stage et partenariat avec les instituts de formation

DÉVELOPPER LES PRATIQUES EN ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

- La conduite d'entretiens
- L'accompagnement pédagogique et la formulation d'axes d'amélioration individualisés
- L'évaluation des compétences des étudiants

S'INITIER À LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES PRATIQUES ET FAIRE PRATIQUER UNE DÉMARCHÉ RÉFLEXIVE DANS UN CONTEXTE DE PLURIDISCIPLINARITÉ

- Apports théoriques
- Analyse de situation par des échanges collectifs
- Questionnement sur les problèmes rencontrés avec les étudiants

SE SITUER DANS UNE POSTURE DE TUTEUR

- Analyse de situation de tutorat
- Retour d'expérience

AFN

LAÏCITÉ, DROITS ET OBLIGATIONS

DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

PUBLIC

Il est souhaitable qu'une équipe pluri-disciplinaire constituée de personnes ressources (de 3 à 5 personnes en fonction des établissements) permettant la mise en œuvre d'une démarche institutionnelle puisse participer conjointement à une même session de formation :

- cadre de direction particulièrement concerné(s) par le sujet (directeur des soins, directeur ou responsable des ressources humaines, directeur ou cadre chargé de la qualité et de la patientèle) ;
- représentant des cadres des différents services - soins et supports - de l'établissement Représentant des personnels non médicaux ;
- représentant des personnels médicaux ;
- représentant des aumôniers de l'établissement désignés par leurs pairs.

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1
à définir

GROUPE 2
à définir

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

En matière de laïcité, les établissements publics de santé ainsi que les établissements sociaux et médico-sociaux doivent veiller au respect de deux règles fondamentales :

- stricte neutralité de la part des personnels exerçant dans ces établissements qui ne doivent manifester d'aucune façon une appartenance religieuse ;
- respect des croyances des patients et résidents accueillis dans les établissements de la FPH qui doivent pouvoir suivre les préceptes de leur religion, ces droits s'exerçant dans le respect de la liberté des autres patients ou résidents.

Les évolutions sociétales et le contexte de l'actualité rendent nécessaires une affirmation et une clarification de ces principes.

Ainsi, plusieurs actions récentes du gouvernement visent au renforcement des principes de laïcité dans la fonction publique et dans les établissements de santé :

- l'article 1^{er} du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires affirme l'obligation d'exercice du fonctionnaire dans le respect du principe de laïcité ;
- le thème de la laïcité est inscrit en point 2 des priorités triennales de formation de la fonction publique pour la période 2015-2017 ;
- l'observatoire national de la laïcité vient de publier un « Guide de la laïcité dans les établissements de santé ».

Une proposition d'action de formation relative aux Principes et fondamentaux de la laïcité avait été inscrite dans la circulaire DGOS du 19 juillet 2013 relative aux orientations de développement des compétences pour l'année 2014.

Cependant, un certain nombre d'indicateurs font apparaître le besoin d'une nouvelle action de formation, renforcée qui pourrait être déployée sous la forme d'une action de formation nationale dans l'objectif d'accompagner au mieux les équipes hospitalières sur ce sujet :

- ainsi, selon les résultats d'une enquête réalisée par la FHF auprès des établissements hospitaliers et des établissements médico-sociaux (171 réponses), seulement 17 % des établissements hospitaliers et 1,7 % des établissements médico-sociaux ayant répondu, ont organisé des formations sur le thème de la laïcité à ce jour ;
- toujours en fonction des résultats de cette enquête, seulement un tiers des établissements a affiché et rendu visible la charte de la laïcité, et seulement un quart d'entre eux a désigné un correspondant laïcité.

Cette action de formation pourrait être dispensée à des groupes constitués par chaque établissement, groupes destinés à devenir les « personnes ressources » de leur établissement.

L'objectif serait ainsi d'instaurer une véritable démarche institutionnelle, en permettant à ces personnes ressources de maîtriser les connaissances fondamentales ainsi que les méthodes permettant de faire face aux tensions et conflits éventuels sur le sujet, pour pouvoir ensuite les diffuser dans leur établissement.

OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances et les principes fondamentaux concernant la laïcité
- Maîtriser les connaissances générales relatives aux principales religions
- Savoir partager les principes de laïcité concernant les personnels et pouvoir contribuer à leur mise en œuvre
- Savoir partager les principes de laïcité concernant les patients accueillis et pouvoir contribuer à leur mise en œuvre
- Savoir prévenir et faire face à des situations de tensions et à des situations mettant en cause le respect de la laïcité, et être en mesure de diffuser méthodes et postures adaptées dans l'établissement
- Connaître la fonction de référent en laïcité et ses missions
- Être en mesure d'observer et d'évaluer le respect du principe de laïcité dans l'établissement

PROGRAMME

CONNAISSANCES ET PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS À LA LAÏCITÉ

Le principe républicain de laïcité en France et les textes fondamentaux - Le concept

- Retour à l'étymologie : le terme grec laos, quelle signification ?
- Le sens du mot laïc à travers les siècles
- La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 (article 10)
- Les lois relatives à l'enseignement de 1850 à 1886
- La Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État, cadre principal de la laïcité en France avec ses deux grands principes : la liberté de conscience et le principe de séparation
- La constitution du 27 octobre 1946 (Préambule)
- La Constitution du 4 octobre 1958
- La loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (et la circulaire du 2 mars 2011 relative à sa mise en œuvre) ;
- L'instauration de l'Observatoire national de la laïcité (rôle et travaux)
- Le concept de laïcité en France

Principes fondamentaux de la laïcité dans la fonction publique et à l'hôpital : neutralité et liberté de conscience

- Neutralité de l'État et principe de non discrimination à l'hôpital public (circulaire DHOS du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé)
- Charte de la laïcité dans les services publics, droits et devoirs des agents publics et des usagers du service public à l'égard du principe républicain de laïcité (circulaire SG du 13 avril 2007)
- Charte du patient hospitalisé et droits des personnes hospitalisées (circulaire DHOS/DGS du 2 mars 2006)
- Charte nationale des aumôneries des établissements relevant de la fonction publique hospitalière (circulaire DGOS du 5 septembre 2011)
- Guide pratique de la laïcité dans les établissements publics de santé (publié en février 2016 par l'Observatoire national de la laïcité)

LES FONDAMENTAUX À CONNAÎTRE CONCERNANT LES PRINCIPALES RELIGIONS PRATIQUÉES EN FRANCE

- Connaissance des religions reconnues en France (église catholique, églises protestantes, islam, judaïsme, bouddhisme, données statistiques et évolution)
- Religions, pratiques et rites associés (alimentation spécifique, pratique du culte, rites funéraires) : origine des pratiques et compréhension de ces pratiques
- La problématique des mouvements d'obédience religieuse non reconnus (témoins de Jéhovah, adventistes du 7^e jour)

LAÏCITÉ, DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS PUBLICS : NON DISCRIMINATION, STRICTE NEUTRALITÉ, OUTILS POUR FAIRE RESPECTER CES DROITS ET OBLIGATIONS

- Non discrimination dans le recrutement et le parcours de carrière, un principe constitutionnel (nul ne peut-être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances)
- La neutralité, la loi commune de tous les agents publics dans l'exercice de leur service (absence de tout signe extérieur d'appartenance religieuse, respect de la neutralité dans l'expression verbale, réalisation des actes professionnels dans le respect des règles déontologiques et de l'Art, absence de tout prosélytisme)
- Méthodes et postures dans les situations de tensions ou de conflits avec les agents dans les cas de non respect des principes de laïcité :
 - les fondamentaux à mettre en œuvre : les obligations générales de tout agent public recouvrent les obligations en matière de laïcité ;
 - le formateur proposera des « outils » (fiches rappelant les règles, accompagnement de la formation par des vidéos, jeux de rôles sur des cas types) ;
 - l'importance de cet aspect opérationnel de la formation est soulignée

LAÏCITÉ, DROITS ET OBLIGATIONS DES PATIENTS ET USAGERS, OUTILS POUR FAIRE RESPECTER CES DROITS ET OBLIGATIONS

- Droits et obligations : possibilité de pratiquer le culte, respect des préceptes ; possibilité hors situation d'urgence de solliciter le médecin de son choix
- Obligations : respect des lois (interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public), respect de la liberté des autres patients et usagers
- Religions, soins et prise en charge médicale à l'hôpital (cf. fiches du Guide de la laïcité à l'hôpital)
- Conduites à tenir, méthodes et postures dans les situations de tensions ou de conflits avec les patients et usagers :
 - les fondamentaux à mettre en œuvre : les obligations générales de tout patient ou usager accueilli recouvrent les obligations en matière de laïcité ;
 - le formateur proposera des « outils » (fiches rappelant les règles, accompagnement de la formation par des vidéos, jeux de rôles sur des cas types) ;
 - l'importance de cet aspect opérationnel de la formation est soulignée

LES AUMÔNIERS À L'HÔPITAL ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET SOCIAUX.

- Leur statut (salarié ou bénévole), leur mode de désignation, l'obligation à venir de recrutement des personnes pouvant faire état d'un diplôme universitaire de formation civile et civique
- Leur rôle
- Les relations entre aumôniers et directions hospitalières

L'OBSERVATION ET L'ÉVALUATION DU RESPECT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ À L'HÔPITAL

- Le référent laïcité à l'hôpital, le référent laïcité à l'ARS

AFN

L'HUMOUR DANS LA RELATION DE SOIN ET L'ACCUEIL DES PATIENTS

PUBLIC

Tout public

COÛT PÉDAGOGIQUE

Financé sur fonds mutualisés

DURÉE

3 jours

DATES

GROUPE 1
à définir

GROUPE 2
à définir

NOMBRE DE PARTICIPANTS

13 participants max.

LIEU

ANFH Alsace
Délégation Régionale
Immeuble le Sébastopol
3 quai Kléber
67000 STRASBOURG

CONTACT ANFH

Marion HILBIG
Conseillère Formation
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

PRÉSENTATION

- Oter les tensions liées aux difficultés de la relation soignant / soigné.
- Permettre une distanciation dans le contexte difficile de la maladie.
- Faciliter les rapports entre les soignants-soignés, éliminer les éventuelles tensions liées au soin.
- Avoir une approche plus maîtrisée de l'humour dans le contexte du soin.

OBJECTIFS

INTRODUIRE L'HUMOUR ET DES ESPACES DE CRÉATIVITÉ DANS LA RELATION DE SOIN

- Découvrir et connaître les différentes facettes de l'humour
- Prendre l'humour au sérieux, comme un outil de communication
- Utiliser l'humour avec l'équipe
- Utiliser l'humour avec les usagers
- Maîtriser l'humour, savoir l'adapter aux situations du moment

QUELQUES CHIFFRES EN 2016

35

→ thématiques ont été proposées :

- 21 actions régionales
- 5 actions régionales pour les établissements sociaux
- 5 actions coordonnées
- 4 actions nationales

1180

→ stagiaires

99

→ groupes formés

64

→ établissements de la fonction publique hospitalière

DÉLÉGATION RÉGIONALE

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE

Dominique MULLER
d.muller@anfh.fr
03 88 21 47 01

CONSEILLER EN DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Jean MATHIS
j.mathis@anfh.fr
03 88 21 47 05

CONSEILLÈRE EN FORMATION

Marion HILBIG
m.hilbig@anfh.fr
03 88 21 47 03

CONSEILLÈRES EN GESTION DE FONDS

Christelle MICHEL
c.michel@anfh.fr
03 88 21 47 02

Sarah ZWITZER
s.zwitzer@anfh.fr
03 88 21 47 06

Monique LAUTH
m.lauth@anfh.fr
03 88 21 47 00

Émilie RICHARD
e.richard@anfh.fr
03 88 21 47 07

Anne LEBORGNE
a.leborgne@anfh.fr
03 88 21 47 04